



Assemblée générale

Distr. générale
27 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019**

Titre II Affaires politiques

Chapitre 3 Affaires politiques

(Programme 2 du cadre stratégique pour la période 2018-2019)***

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Département des affaires politiques	13
1. Organes directeurs	16
a) Conseil de sécurité	16
b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	17
2. Direction exécutive et administration	17
3. Programme de travail	21
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	22
Sous-programme 2. Assistance électorale	26
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	29
Sous-programme 4. Décolonisation	33
Sous-programme 5. Question de Palestine	36
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	40
4. Appui au programme	43
B. Missions politiques spéciales	44

* Nouveau tirage pour raisons techniques (1^{er} juin 2017).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/72/6/Add.1.

*** A/71/6/Rev.1.



C.	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	45
D.	Bureau d'appui à la consolidation de la paix	51
E.	Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	56
F.	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	60
Annexes****		
I.	Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019	67
II.	Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019	72

**** L'annexe énumérant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

Vue d'ensemble

Tableau 3.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	1 346 045 300
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	(105 246 800)
Autres variations	(15 740 100)
Variation totale	(120 986 900)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019 ^a	1 225 058 400

^a Aux taux révisés de 2016-2017.

Tableau 3.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	376	3 SGA, 3 SSG, 13 D-2, 16 D-1, 48 P-5, 64 P-4, 52 P-3, 22 P-2/1, 5 G(1 ^{re} C), 100 G(AC), 6 ASS, 7 SM, 5 AN et 32 AL
Reclassements	–	6 ASS en SM au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient 1 SM en AL au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
Suppressions	(3)	1 P-5 au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient 1 G(AC) relevant du sous-programme 2 du Département des affaires politiques 1 G(AC) relevant du sous-programme 3 du Département des affaires politiques
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	373	3 SGA, 3 SSG, 13 D-2, 16 D-1, 47 P-5, 64 P-4, 52 P-3, 22 P-2/1, 5 G(1 ^{re} C), 98 G(AC), 12 SM, 5 AN et 33 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AC = autres classes ; AL = agent local ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; ASS = agent du Service de sécurité ; BO = budget ordinaire ; COXBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; ECC = engagement en vertu d'un contrat cadre ; G = agent des services généraux ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = Secrétaire général adjoint ; SM = agent du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général ; 1^{re}C = 1^{re} classe ;

Orientation générale

- 3.1 Le programme 2 vise à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à la fourniture d'une aide aux États Membres qui en font la demande en vue de régler pacifiquement les conflits et les différends susceptibles de dégénérer en conflit, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'orientation du programme découle des résolutions de l'Assemblée et des activités prescrites par le Conseil de sécurité, auquel incombe au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour aider les États Membres à prévenir les conflits armés, le Département mène des activités de diplomatie préventive et de rétablissement et consolidation de la paix, notamment dans le cadre de partenariats noués avec des organisations internationales et régionales et d'autres organisations.
- 3.2 La stratégie du Département repose sur la conviction que des solutions politiques sans exclusive constituent un solide fondement pour une paix durable. Le Département continuera de soutenir les efforts que les États Membres font pour prévenir les conflits armés par les moyens de la diplomatie, en pérennisant et en consolidant la paix, notamment en partenariat avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile, les groupes de femmes, les organisations de jeunes et le secteur privé, compte tenu des priorités et des politiques nationales, conformément aux mandats pertinents.
- 3.3 Le Département continuera d'offrir des conseils politiques et des analyses au Secrétaire général et aux entités des Nations Unies, de perfectionner ses moyens d'alerte rapide et de renforcer l'appui qu'il fournit aux missions politiques spéciales (y compris les bureaux des envoyés spéciaux, les bureaux régionaux et les opérations de maintien de la paix), en particulier dans les domaines de la médiation et des élections, et aux coordonnateurs résidents œuvrant dans des situations politiques complexes. Il s'attachera particulièrement à apporter une assistance électorale aux États Membres, collaborera étroitement avec la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le domaine de la consolidation de la paix après les conflits et fournira un appui en matière de médiation aux entités des Nations Unies ainsi qu'aux États Membres, aux organisations régionales et aux autres organisations qui en feront la demande. Il optimisera l'utilisation de ses bureaux régionaux et missions politiques spéciales afin d'appuyer les activités de prévention des conflits et de médiation.
- 3.4 Le Département continuera de fournir un appui fonctionnel aux organes directeurs, notamment le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et d'appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale. Il continuera de s'employer à renforcer les capacités des États Membres, de la communauté internationale et des organisations régionales en matière de diplomatie préventive, de bons offices et de mesures non militaires pour éviter que les différends dégèrent en conflit et pour régler les conflits qui ont éclaté, dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États Membres, du principe de non-ingérence dans des questions qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État, quel qu'il soit, et du principe de consentement, lequel est un élément indispensable au succès de ces efforts.
- 3.5 Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera de soutenir les travaux de la Commission de consolidation de la paix, de gérer le Fonds pour la consolidation de la paix et d'encourager la collaboration entre les entités des Nations Unies afin d'assurer la cohérence des efforts de consolidation de la paix. Il contribuera aux travaux de la Commission en établissant des

documents analytiques et des notes d'information à son intention, l'objectif étant de faciliter sa participation et ses échanges avec les entités des Nations Unies et les autres parties prenantes. Il encouragera également la collaboration entre les entités des Nations Unies en vue de renforcer l'appui à la Commission de consolidation de la paix et d'assurer la cohérence des efforts de consolidation de la paix en tirant les enseignements de l'intervention du système des Nations Unies dans les pays sortant d'un conflit. Le Fonds pour la consolidation de la paix apportera sa contribution en finançant des projets destinés à faire face aux menaces imminentes qui pèsent sur le processus de paix, à renforcer les moyens dont disposent les pays pour promouvoir le règlement pacifique des conflits, à stimuler la reprise économique et à rétablir les services administratifs essentiels. La participation des femmes et l'égalité des sexes resteront des priorités majeures de l'ensemble des activités du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

- 3.6 Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé a été créé par l'Assemblée générale pour garder des traces écrites des dommages causés aux personnes physiques et morales du fait de la construction du mur par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et aux alentours. Il s'agit d'un organe subsidiaire de l'Assemblée générale placé sous l'autorité administrative du Secrétaire général.

Vue d'ensemble des ressources

- 3.7 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 1 225 058 400 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 120 986 900 dollars (9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017. La variation des ressources découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables, à l'effet-report sur l'exercice biennal de postes créés en 2016-2017 et à la suppression de postes ; b) d'autres variations. Le montant demandé permet de financer l'exécution intégrale, efficace et efficiente des mandats.
- 3.8 La répartition des ressources est indiquée dans les tableaux 3.3 à 3.5.

Tableau 3.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

		Variation							Total	Actuali-	2018-2019
2014-2015	2016-2017	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un chapitre	Autres variations	Total	Pourcentage	avant actuali-sation des coûts	Actuali-sation des coûts	(montant prévu)	
A. Département des affaires politiques											
1. Organes directeurs											
a) Conseil de sécurité											
42,2	216,8	-	-	-	-	-	-	216,8	8,5	225,3	

Titre II Affaires politiques

	Variation										
	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations	Total	Pourcentage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	-	73,0	-	-	-	-	-	-	73,0	2,8	75,8
Total partiel (organes directeurs)	42,2	289,8	-	-	-	-	-	-	289,8	11,3	301,1
2. Direction exécutive et administration	7 754,3	7 208,1	-	-	(70,2)	-	(70,2)	(1,0)	7 137,9	183,3	7 321,2
3. Programme de travail											
Sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits)	36 743,1	41 763,6	529,0	-	123,3	-	652,3	1,6	42 415,9	1 254,7	43 670,6
Sous-programme 2 (Assistance électorale)	7 404,7	7 386,6	-	-	49,8	(162,4)	(112,6)	(1,5)	7 274,0	213,6	7 487,6
Sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité)	14 186,1	13 512,7	-	-	(29,6)	(162,4)	(192,0)	(1,4)	13 320,7	332,8	13 653,5
Sous-programme 4 (Décolonisation)	1 670,8	1 552,2	-	-	-	-	-	-	1 552,2	40,3	1 592,5
Sous-programme 5 (Question de Palestine)	5 843,4	5 703,2	(102,0)	-	-	-	(102,0)	(1,8)	5 601,2	164,6	5 765,8
Sous-programme 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme)	2 070,3	2 044,5	-	-	(85,3)	-	(85,3)	(4,2)	1 959,2	57,0	2 016,2
Total partiel (programme de travail)	67 918,5	71 962,8	427,0	-	(12,0)	(324,8)	160,4	0,2	72 123,2	2 063,0	74 186,2
4. Appui au programme	6 840,4	6 476,1	(77,0)	-	12,0	(393,6)	(458,6)	(7,1)	6 017,5	168,9	6 186,4
Total partiel (A)	82 555,4	85 936,8	350,0	-	-	(718,4)	(368,4)	(0,4)	85 568,4	2 426,5	87 994,9
B. Missions politiques spéciales	1 114 225,7	1 229 391,9	(104 991,9)	-	-	(14 787,1)	(119 779,0)	(9,7)	1 109 612,9	-	1 109 612,9
C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	16 534,3	16 992,5	(24,4)	-	-	(72,8)	(97,2)	(0,6)	16 895,3	390,4	17 285,7

Chapitre 3 Affaires politiques

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Variation				Total	Pourcentage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Transferts à l'intérieur Nouveaux mandats et mandats élargis	d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations					
D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	6 980,5	6 429,3	(580,5)	-	-	(56,5)	(637,0)	(9,9)	5 792,3	183,5	5 975,8
E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	6 035,7	5 337,7	-	-	-	(105,3)	(105,3)	(2,0)	5 232,4	199,4	5 431,8
F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1 354,4	1 957,1	-	-	-	-	-	-	1 957,1	37,6	1 994,7
Total partiel	1 227 686,0	1 346 045,3	(105 246,8)	-	-	(15 740,1)	(120 986,9)	(9,0)	1 225 058,4	3 237,4	1 228 295,8

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant prévu)	2018-2019 (montant prévu)
F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	13 513,2	14 139,8	15 674,6
Total partiel	13 513,2	14 139,8	15 674,6

3) Ressources extrabudgétaires

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant prévu)	2018-2019 (montant prévu)
A. Département des affaires politiques	48 501,5	87 339,1	87 889,1
D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	4 031,3	5 000,7	4 661,1

Titre II Affaires politiques

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant prévu)	2018-2019 (montant prévu)
E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	1 598,2	2 246,8	506,6
Total partiel	54 131,0	94 586,6	93 056,8
Total	1 295 330,2	1 454 771,7	1 337 027,2

Tableau 3.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire ^a		Ressources extrabudgétaires ^b			
	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	2	2	1	1	–	–	–	–	3	3
SSG	3	3	–	–	–	–	–	–	3	3
D-2	11	11	2	2	–	–	–	–	13	13
D-1	16	16	–	–	2	2	3	3	21	21
P-5	41	41	7	6	2	2	11	11	61	60
P-4/3	97	97	19	19	23	23	50	51	189	190
P-2/1	21	21	1	1	–	–	5	4	27	26
Total partiel	191	191	30	29	27	27	69	69	317	316
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	5	5	–	–	–	–	1	1	6	6
Autres classes	88	86	12	12	–	–	24	21	124	119
Total partiel	93	91	12	12	–	–	25	22	130	125
Catégories diverses										
Agents de sécurité	–	–	6	–	–	–	–	–	6	–
Agents locaux	3	3	29	30	14	14	12	2	58	49
Agents du Service mobile	–	–	7	12	8	8	–	–	15	20

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire ^a		Ressources extrabudgétaires ^b			
	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	5	5	1	1	–	1	6	7
Total partiel	3	3	47	47	23	23	12	3	85	76
Total	287	285	89	88	50	50	106	94	532	517

^a Imputés sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^b Imputés sur divers fonds d'affectation spéciale relevant du chapitre 3.

Tableau 3.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

(En pourcentage)

	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Département des affaires politiques			
1. Organes directeurs			
a) Conseil de sécurité	–	–	–
b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	–	–	–
Total partiel (organes directeurs)	–	–	–
2. Direction exécutive et administration	0,6	–	5,0
3. Programme de travail			
Sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits)	3,5	–	43,7
Sous-programme 2 (Assistance électorale)	0,6	–	2,3
Sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité)	1,1	–	0,2
Sous-programme 4 (Décolonisation)	0,1	–	0,3
Sous-programme 5 (Question de Palestine)	0,4	–	0,1
Sous-programme 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme)	0,2	–	38,2
Total partiel (programme de travail)	5,9	–	84,8
4. Appui au programme	0,5	–	4,7
Total partiel (A)	7,0	–	94,5
B. Missions politiques spéciales	90,5	–	–
C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	1,4	–	–
D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	0,5	–	5,0

Titre II Affaires politiques

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	0,4	–	0,5
F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	0,2	100,0	–
Total	100,0	100,0	100,0

Ajustements techniques

- 3.9 La variation des ressources tient compte de l'effet net de la non-reconduction de dépenses non renouvelables s'élevant à 105 246 800 dollars au titre du chapitre 3, d'une augmentation de 350 000 dollars pour le Département des affaires politiques, et des réductions de : a) 104 991 900 dollars pour les missions politiques spéciales ; b) 24 400 dollars pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ; c) 580 500 dollars pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.
- 3.10 L'augmentation nette des ressources demandées au titre du Département des affaires politiques (350 000 dollars) est principalement liée à l'effet-report de la création de neuf postes (1 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC) et 1 G(AL) en 2016-2017, conformément à la résolution 70/248 C de l'Assemblée générale relative aux prévisions révisées pour le Département des affaires politiques, aux fins de l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix consacrées à l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et est en partie compensée par : a) des réductions liées à la suppression progressive de postes, approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 70/247 ; b) le non-renouvellement d'un crédit exceptionnel ouvert au titre de l'enquête sur les faits qui se sont produits le 19 septembre 2016 en République arabe syrienne.
- 3.11 La diminution de 104 991 900 dollars du montant demandé au titre des missions politiques spéciales correspond à la différence entre le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017, tel qu'établi au mois d'avril 2017, et le montant des ressources que l'Assemblée générale a décidé d'allouer aux missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2018-2019 dans sa résolution 71/274.
- 3.12 La diminution de 24 400 dollars du montant demandé au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient s'explique principalement par l'élimination de dépenses non renouvelables.
- 3.13 La diminution de 580 500 dollars du montant demandé au titre du Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'explique par la non-reconduction des dépenses non renouvelables se rapportant à l'étude consacrée aux jeunes, à la paix et à la sécurité ainsi qu'à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres

- 3.14 L'augmentation des ressources demandées au titre du Département des affaires politiques couvre le transfert de 185 100 dollars de la composante Direction exécutive et administration et des sous-programmes 3 et 6 aux sous-programmes 1 et 2 et à la composante Appui au programme. Elle s'explique essentiellement par le transfert des ressources destinées à financer les voyages du personnel et les services de consultants, découlant de la répartition des ressources entre les sous-programmes du Département.

Autres variations

- 3.15 La variation s'explique par une diminution nette de 15 740 100 dollars, dont une réduction de 15 839 600 dollars rendue possible par des gains d'efficacité que les entités relevant du chapitre 3 prévoient d'obtenir au cours de l'exercice biennal 2018-2019, en partie contrebalancée par les ressources nécessaires au reclassement de six postes d'agent de protection rapprochée (Service de sécurité) en postes d'agent du Service mobile au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. La réduction proposée découle, entre autres, des mesures prises par les entités relevant du chapitre 3 pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficacité attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Ces gains d'efficacité reposent sur l'expérience du système acquise par l'Organisation, les changements attendus, y compris la mise en service de nouvelles fonctionnalités, l'examen d'ensemble des processus de bout en bout, la mise hors service des anciens systèmes et l'amélioration des fonctions relatives aux processus métier et à la planification. Ils sont exprimés, entre autres mesures, sous forme de valeur en dollars d'un équivalent plein temps, dans les cas où c'est possible. On trouvera plus de détails dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019.
- 3.16 Pour le chapitre 3, ces gains d'efficacité se traduisent par : a) des réductions au titre des postes et des autres objets de dépense d'un montant de 718 400 dollars pour le Département des affaires politiques, à savoir une réduction de 324 800 dollars pour les sous-programmes 2 et 3 du programme de travail et de 393 600 dollars pour la composante Appui au programme ; b) des réductions de 14 787 100 dollars au titre des missions politiques spéciales ; c) des réductions au titre des postes et des autres objets de dépense d'un montant net de 72 800 dollars, soit une réduction de 172 300 dollars et une augmentation de 99 500 dollars liée au reclassement de six postes d'agent de protection rapprochée (Service de sécurité) en postes d'agent du Service mobile au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ; d) des réductions au titre des objets de dépense autres que les postes d'un montant de 56 500 dollars pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ; e) des réductions au titre des objets de dépense autres que les postes d'un montant de 105 300 dollars pour le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 3.17 Pendant l'exercice biennal, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 93 056 800 dollars viendront compléter les ressources prévues pour les activités de fond au titre du chapitre 3. Elles englobent : des ressources que le Département des affaires politiques consacra à la diplomatie préventive, au règlement des conflits, à la médiation, au rétablissement de la paix, à l'assistance électorale, à la lutte contre le terrorisme et à la consolidation de la paix ; des ressources qui aideront le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à couvrir les salaires et les dépenses communes de personnel afférents aux postes reconduits, ainsi que d'autres objets de dépense, notamment les voyages et les frais généraux de fonctionnement ; des ressources destinées au Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et qui serviront à appuyer les activités du bureau à Ramallah. Durant l'exercice biennal, des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé à 15 674 600 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix seront utilisées par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Autres éléments d'information

- 3.18 Le Département des affaires politiques dispose de mécanismes favorisant l'efficacité, la gestion axée sur les résultats et l'application du principe de responsabilité à tous les niveaux et a mis au point divers outils afin d'améliorer ses résultats et le respect du principe de responsabilité. Il dispose d'une politique d'évaluation, de directives d'évaluation et d'un dispositif d'apprentissage et d'évaluation. Le Département se sert de ce dernier pour rassembler les enseignements qu'il a tirés de son action et évaluer ses résultats, de manière à améliorer l'efficacité et l'utilité de ses travaux, tant au Siège que sur le terrain.
- 3.19 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation du Département s'élèvent à 306 600 dollars, soit l'équivalent de quatorze mois de travail d'un administrateur et de dix mois de travail d'un agent des services généraux (Autres classes), ce montant étant financé au moyen du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires et relevant de la composante Direction exécutive et administration.
- 3.20 Ces deux dernières années, le Département des affaires politiques a pris d'importantes mesures pour améliorer ses systèmes d'apprentissage et d'évaluation et constitué un corpus de connaissances et de données visant à orienter et améliorer ses travaux. En 2016, le Bureau des services de contrôle interne a évalué les activités du Département et constaté que ce dernier était intervenu dans presque toutes les situations de conflit les plus graves à travers le monde. Il a recommandé au Département de veiller à garantir le respect du principe de responsabilité sur le terrain, à renforcer les dispositifs de planification au Siège et sur le terrain et à combler les lacunes dont souffrent ses dispositifs d'alerte rapide et son mécanisme d'évaluation.
- 3.21 À la suite de l'évaluation, le Département n'a cessé de renforcer ses capacités d'évaluation, grâce à des contributions volontaires. Cela lui a permis de progresser dans plusieurs domaines, notamment : a) la révision de sa politique d'évaluation pour en assurer l'adéquation à l'objectif visé et la conformité aux normes et principes les plus récents du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ; b) l'élaboration et la conduite d'évaluations dans toutes ses composantes ; c) la coordination des mesures prises par l'administration pour donner suite aux recommandations issues de ces évaluations. Pour que l'action menée en matière d'apprentissage et d'évaluation oriente davantage l'élaboration des politiques et la prise de décisions, le Département se fonde sur ses évaluations et sur les études consacrées aux enseignements tirés, prend des mesures concrètes pour appliquer les recommandations et en assure le suivi de façon systématique et régulière.
- 3.22 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation du Bureau d'enregistrement des dommages s'élèvent à 9 800 dollars et représentent quinze jours de travail d'un administrateur et quinze jours de travail d'un agent des services généraux. Elles permettraient de financer l'évaluation à laquelle le Bureau doit se livrer.
- 3.23 Durant l'exercice biennal 2018-2019, une attention particulière continuera d'être prêtée au respect du principe de responsabilité par le personnel. Le Bureau d'enregistrement des dommages s'emploie à ce que les membres de son personnel bénéficient d'entretiens réguliers sur leur performance, conformément à l'instruction administrative sur le système de gestion de la performance et de perfectionnement (ST/AI/2010/5). En outre, le Directeur exécutif du Bureau veille à ce que tous les membres du personnel suivent les cours obligatoires disponibles dans Inspira et les encourage à suivre les cours facultatifs qui ont trait au principe de responsabilité.
- 3.24 Le Bureau d'enregistrement des dommages assure le suivi permanent des activités de son personnel sur le terrain et donne des directives pour simplifier les activités d'information et de recueil des plaintes. Il tient chaque année un séminaire à l'intention des membres de l'Équipe chargée de

recueillir les plaintes et d'informer les intéressés dans le Territoire palestinien occupé, afin de renforcer leurs compétences et de leur fournir des conseils sur les moyens d'améliorer leurs activités, auquel participent le juriste hors classe et les agents chargés du traitement des plaintes du Bureau.

- 3.25 Le Conseil du Bureau d'enregistrement donne des avis sur diverses questions juridiques et pratiques se rapportant à la procédure de traitement des plaintes afin de veiller à ce que celles-ci soient examinées de façon attentive et uniforme. Le Bureau dispose d'un manuel sur les directives relatives à l'examen des plaintes qu'il met à jour régulièrement.
- 3.26 Les modalités des activités d'information étant fixées, l'enregistrement des plaintes dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et aux alentours, et leur traitement demeurerait quasiment inchangés pendant l'exercice biennal 2018-2019 et il n'y aurait pas lieu de faire procéder à une nouvelle évaluation par un consultant externe.
- 3.27 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 3.6 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 3.6 Répartition des publications

	2014-2015 (nombre effectif)			2016-2017 (nombre estimatif)			2018-2019 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et électronique
Publications en série	1	72	45	1	72	43	–	134	10
Publications isolées	–	–	4	1	–	4	–	–	4
Total	1	72	49	2	72	47	–	134	14

A. Département des affaires politiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 85 568 400 dollars

Tableau 3.7 Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
1. Organes directeurs							
Conseil de sécurité	42,2	216,8	–	–	216,8	8,5	225,3
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	–	73,0	–	–	73,0	2,8	75,8

Titre II Affaires politiques

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Total partiel (organes directeurs)	42,2	289,8	-	-	289,8	11,3	301,1
2. Direction exécutive et administration	7 754,3	7 208,1	(70,2)	(1,0)	7 137,9	183,3	7 321,2
3. Programme de travail							
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	36 743,1	41 763,6	652,3	1,6	42 415,9	1 254,7	43 670,6
Sous-programme 2. Assistance électorale	7 404,7	7 386,6	(112,6)	(1,5)	7 274,0	213,6	7 487,6
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	14 186,1	13 512,7	(192,0)	(1,4)	13 320,7	332,8	13 653,5
Sous-programme 4. Décolonisation	1 670,8	1 552,2	-	-	1 552,2	40,3	1 592,5
Sous-programme 5. Question de Palestine	5 843,4	5 703,2	(102,0)	(1,8)	5 601,2	164,6	5 765,8
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	2 070,3	2 044,5	(85,3)	(4,2)	1 959,2	57,0	2 016,2
Total partiel (programme de travail)	67 918,5	71 962,8	160,4	0,2	72 123,2	2 063,0	74 186,2
4. Appui au programme	6 840,4	6 476,1	(458,6)	(7,1)	6 017,5	168,9	6 186,4
Total partiel	82 555,4	85 936,8	(368,4)	(0,4)	85 568,4	2 426,5	87 994,9

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant estimatif)	2018-2019 (montant prévu)
1. Direction exécutive et administration	3 011,6	4 088,0	4 607,9
2. Programme de travail			
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	30 932,8	49 831,8	40 649,2
Sous-programme 2. Assistance électorale	1 456,6	2 011,6	2 096,2
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	-	269,8	201,6
Sous-programme 4. Décolonisation	-	135,6	271,6
Sous-programme 5. Question de Palestine	-	41,6	83,3

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant estimatif)	2018-2019 (montant prévu)
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	11 609,8	26 570,6	35 589,2
Total partiel (programme de travail)	43 999,2	78 861,0	78 891,1
3. Appui au programme	1 490,7	4 390,1	4 390,1
Total partiel	48 501,5	87 339,1	87 889,1
Total	131 056,9	173 275,9	175 884,0

Tableau 3.8 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
	Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires					
	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
SSG	2	2	–	–	–	–	–	–	2	2
D-2	9	9	–	–	–	–	–	–	9	9
D-1	15	15	–	–	–	–	2	2	17	17
P-5	37	37	1	1	–	–	8	9	46	47
P-4/P-3	91	91	–	–	–	–	47	48	138	139
P-2/P-1	21	21	–	–	–	–	5	4	26	25
Total partiel	176	176	1	1	–	–	62	63	239	240
Services généraux										
1 ^{re} classe	5	5	–	–	–	–	1	1	6	6
Autres classes	85	83	3	3	–	–	22	19	110	105
Total partiel	90	88	3	3	–	–	23	20	116	111
Catégories diverses										
Agents locaux	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
Total partiel	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
Total	267	265	4	4	–	–	85	83	356	352

1. Organes directeurs

a) Conseil de sécurité

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 216 800 dollars

- 3.28 Le Conseil de sécurité, un des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme prévu à l'Article 28 de la Charte, le Conseil est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En sus des réunions ordinaires, le Président du Conseil de sécurité peut convoquer des réunions du Conseil chaque fois qu'il le juge nécessaire, ainsi qu'à la demande d'un membre du Conseil et dans le contexte des Articles 11, 35 et 99 de la Charte.
- 3.29 En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil de sécurité peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Le Comité d'état-major, créé en application de l'Article 47 de la Charte, est le seul organe subsidiaire du Conseil cité nommément dans la Charte. Outre le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé et le Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004), il existe actuellement 17 autres organes subsidiaires.
- 3.30 La répartition des ressources prévues pour le Conseil de sécurité est indiquée dans le tableau 3.9.

Tableau 3.9 **Ressources nécessaires : Conseil de sécurité**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	216,8	216,8	–	–
Total	216,8	216,8	–	–

- 3.31 Les ressources indiquées dans le tableau 3.9 permettraient de financer les voyages des représentants et les travaux d'imprimerie exécutés à l'extérieur. Le montant prévu au titre des voyages servirait à couvrir le coût des déplacements que les présidents des comités des sanctions effectuent pour évaluer sur place l'efficacité et l'effet des sanctions imposées par le Conseil de sécurité.

b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 73 000 dollars

- 3.32 Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en application de la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale. Il se réunit tout au long de l'année en fonction des besoins, et présente un rapport annuel à l'Assemblée générale. Dans le cadre des efforts qu'il fait en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir sous-programme 5), conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions, envoie des délégations en mission et, selon les besoins, invite des personnalités ou des experts de renom. Le mandat du Comité, qui

s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé tout récemment par l'Assemblée dans sa résolution 69/20. Il est prévu que le Comité sera maintenu jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, que les accords de paix israélo-palestiniens soient effectivement appliqués et que le peuple palestinien puisse exercer pleinement ses droits inaliénables.

- 3.33 La répartition des ressources prévues pour le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est indiquée dans le tableau 3.10.

Tableau 3.10 **Ressources nécessaires : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	73,0	73,0	–	–
Total	73,0	73,0	–	–

- 3.34 Les ressources indiquées dans le tableau 3.10 permettraient de financer les voyages des représentants du Comité et des éminentes personnalités qu'il invite.

2. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 137 900 dollars

- 3.35 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques assure la direction, la supervision et l'administration générales du Département. Outre ses fonctions de chef de département, le Secrétaire général adjoint exerce auprès du Secrétaire général des fonctions de conseil et d'appui dans le domaine politique ; il donne des conseils et des directives de caractère politique aux envoyés spéciaux et aux représentants spéciaux du Secrétaire général ; il dirige et administre au quotidien des missions de bons offices, des missions d'établissement des faits et des missions politiques spéciales ; il engage des consultations et des négociations visant au règlement pacifique des différends ; il joue le rôle de coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale. Le Secrétaire général adjoint est également le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.
- 3.36 En 2016, après la publication du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/95-S/2015/446) et de celui du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/70/357-S/2015/682), le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un rapport intitulé « Prévisions révisées concernant le rapport du Secrétaire général intitulé "L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix" » (A/70/745), en vue de renforcer les capacités de prévention des conflits et de médiation du Département des affaires politiques. Par sa résolution 70/248 C, l'Assemblée a approuvé la création de neuf postes au Département, répartis entre quatre divisions : la Division de l'Afrique I, la Division de l'Afrique II, la Division des Amériques et la Division des politiques et

de la médiation. Grâce à cette résolution, qui est en train d'être mise en œuvre, le Département sera en meilleure position pour progresser dans les cinq domaines définis comme prioritaires dans le rapport susvisé, à savoir : a) affiner l'analyse politique dans des domaines liés à la prévention des conflits et à la médiation, notamment de manière à collaborer plus étroitement avec le système des Nations Unies dans son ensemble afin de mieux appréhender et traiter les causes profondes des conflits ; b) renforcer la capacité de comprendre les dynamiques régionales et sous-régionales ; c) resserrer la coopération, en renforçant l'aspect stratégique, avec les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la prévention des conflits et de la médiation ; d) améliorer la capacité de traduire une alerte rapide en action rapide, y compris en étendant la gamme de ressources pouvant être déployées ou basées sur le terrain afin de venir en aide aux États Membres et aux organisations régionales et sous-régionales ; e) renforcer les compétences techniques dans des domaines clés liés à la prévention des conflits et de la médiation, en particulier ceux qui concernent les femmes, la paix et la sécurité.

- 3.37 Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire général adjoint est secondé par deux sous-secrétaires généraux. L'un supervise la Division de l'Afrique I, la Division de l'Afrique II et la Division des affaires du Conseil de sécurité, et l'autre la Division des Amériques, la Division de l'Europe, la Division de l'Asie et du Pacifique, la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest, la Division des droits des Palestiniens et le Groupe de la décolonisation. La Division de l'assistance électorale, la Division des politiques et de la médiation et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme relèvent directement du Secrétaire général adjoint.
- 3.38 Afin d'épauler le Secrétaire général adjoint dans ses fonctions de contrôle et de gestion, le Bureau du Secrétaire général adjoint comprend le Chef du Bureau, les coordonnateurs des divisions régionales et thématiques et ceux chargés du suivi et de l'évaluation. Le Bureau comprend également de petites équipes chargées de gérer la communication stratégique et les relations avec les donateurs.
- 3.39 Comme suite aux demandes émanant d'entités des Nations Unies, le Bureau du Secrétaire général adjoint donne des directives de façon à assurer une coopération et une coordination étroites en matière de paix et de sécurité avec les entités du Secrétariat et les organismes, fonds et programmes.

Tableau 3.11 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Gestion efficace du programme de travail	Produits et services fournis en temps voulu [Pourcentage de documents et de services fournis dans les délais prescrits ou en avance]	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	98	98
		Résultats effectifs			98	98

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
b) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation	Augmentation du pourcentage de documents d'avant-session soumis dans les délais prescrits	Objectif	100	100	100	95
		Estimation		100	100	90
		Résultats effectifs			100	95
c) Fourniture d'un appui technique et administratif efficace aux missions politiques spéciales, bureaux extérieurs et envoyés de haut rang pour lesquels le Département est chef de file	Degré de satisfaction des bureaux extérieurs, des missions politiques spéciales et des envoyés spéciaux en ce qui concerne l'appui fourni par le Département à partir du Siège [Pourcentage de bureaux extérieurs, de missions politiques spéciales et d'envoyés spéciaux qui se déclarent satisfaits de l'appui fourni par le Département]	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	100	98
		Résultats effectifs			100	98
d) Réalisation d'économies sur les frais de voyage	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés deux semaines au moins avant la date de départ	Objectif	100			
		Estimation				
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

- 3.40 Le programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres appuient son exécution ; b) aucun fait nouveau d'ordre politique, économique ou social – soudain ou imprévu – ne vient nuire à son exécution ; c) les ressources financières et humaines requises sont disponibles.

Produits

- 3.41 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 3.12 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Réunions de l'Assemblée générale et de ses comités	36
<i>Conseil de sécurité</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
2. Réunions et consultations du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	120

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Missions de bons offices, missions d'établissement des faits et autres missions spéciales	
3. Missions de bons offices, missions d'établissement des faits et missions spéciales	98
4. Réunions avec des représentants d'États Membres et d'organisations régionales et sous-régionales pour examiner des questions liées à la paix et à la sécurité internationales	2 080
Services d'appui administratif (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Gestion globale	
5. Organisation de réunions sur des questions d'intérêt mutuel avec des responsables du Secrétariat, des bureaux hors Siège et des fonds et programmes des Nations Unies, et participation à ces réunions	1 096
6. Coordination et contrôle de la qualité de la documentation destinée aux organes délibérants traitant de différentes questions liées à la paix et la sécurité	109
7. Fourniture d'orientations politiques et administratives au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et aux missions politiques spéciales (nombre d'orientations)	888
8. Suivi et coordination des activités menées par le Département des affaires politiques (nombre de réunions de gestion avec les directeurs des divisions)	312

3.42 La répartition des ressources prévues pour la composante Direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 3.13.

Tableau 3.13 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	6 876,9	6 876,9	23	23
Autres objets de dépense	331,2	261,0	-	-
Total partiel	7 208,1	7 137,9	23	23
Ressources extrabudgétaires				
	4 088,0	4 607,9	10	9
Total	11 296,1	11 745,8	33	32

3.43 Le montant de 7 137 900 dollars, qui fait apparaître une diminution nette de 70 200 dollars par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2016-2017, permettrait de reconduire 23 postes [1 SGA, 2 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 11 G(AC)] et de financer les autres objets de dépense (voyages du personnel et dépenses de représentation) nécessaires à l'exécution des activités prescrites. La diminution tient à la réaffectation entre les sous-programmes du Département des ressources destinées à financer les voyages du personnel, compte tenu de l'apparition de nouveaux besoins.

3.44 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 4,6 millions de dollars serviraient à financer neuf postes [3 P-5, 1 P-4, 4 P-3 et 1 G(AC)] destinés à

appuyer les activités menées par le Bureau. L'augmentation est largement due à la réaffectation des ressources extrabudgétaires de façon à renforcer les équipes chargées de la communication et des relations avec les donateurs, le but étant de permettre au Département de prendre en charge certains aspects stratégiques de la gestion des ressources extrabudgétaires en matière de programmes. Ces ressources servent également à appuyer le mécanisme d'appel pluriannuel mis en place pour collecter des fonds.

3. Programme de travail

3.45 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 3.14.

Tableau 3.14 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	41 763,6	42 415,9	137	137
2. Assistance électorale	7 386,6	7 274,0	23	22
3. Affaires du Conseil de sécurité	13 512,7	13 320,7	49	48
4. Décolonisation	1 552,2	1 552,2	5	5
5. Question de Palestine	5 703,2	5 601,2	15	15
6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	2 044,5	1 959,2	6	6
Total partiel	71 962,8	72 123,2	235	233
Ressources extrabudgétaires	78 861,0	78 891,1	61	60
Total	150 823,8	151 014,3	296	293

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 42 415 900 dollars

3.46 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe aux divisions régionales et à la Division des politiques et de la médiation. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 3.15 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la paix et la sécurité internationales en assurant la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement des capacités dont disposent les États Membres pour détecter, prévenir et régler les situations de conflit	i) Suite donnée à l'ensemble des demandes d'action préventive émanant d'États Membres ou d'organisations régionales [Pourcentage]	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	100	100
		Résultats effectifs			100	100
	ii) Nombre de missions de bons offices menées pour régler des conflits lorsque l'aide de l'ONU a été sollicitée [Nombre de missions de bons offices]	Objectif	52	22	22	30
		Estimation		22	22	30
		Résultats effectifs			22	30
	iii) Accroissement de la proportion de femmes participant aux efforts de médiation lorsque l'ONU intervient [Pourcentage d'équipes d'appui à la médiation de l'ONU comprenant des femmes]	Objectif	100	100		
		Estimation		100	100	
		Résultats effectifs			100	100
		Objectif	6	4		
		Estimation		5	3	-
		Résultats effectifs			2	2
b) Maintien effectif des processus de paix	i) Accroissement du pourcentage de demandes présentées à des États Membres ou à des organisations régionales à l'appui d'un processus de paix qui ont permis de prévenir, d'atténuer ou de régler un conflit [Pourcentage]	Objectif	90	85	50	
		Estimation		73	84	50
		Résultats effectifs			79	-
	ii) Accroissement du nombre de projets de consolidation de la paix qui ont été mis en œuvre à l'appui des efforts de prévention, de gestion ou de règlement des conflits	Objectif	187	150		
		Estimation		263	136	
		Résultats effectifs			279	

Facteurs externes

- 3.47 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres ont la volonté politique

de collaborer à l'exécution intégrale du sous-programme ; b) aucun fait nouveau d'ordre politique, économique ou social – soudain ou imprévu – ne vient nuire à son exécution.

Produits

3.48 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 3.16 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Réunions ou consultations informelles de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	28
Documentation destinée aux organes délibérants	
2. Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres	1
3. Rapports du Secrétaire général sur les questions liées à la paix et à la sécurité	32
4. Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2240 (2015) du Conseil de sécurité	1
5. Documents portant sur des questions liées à la paix et à la sécurité	394
<i>Autres services</i>	
6. Organisation, durant les sessions de l'Assemblée générale, de manifestations parallèles à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes sur des questions liées à la prévention et au règlement des conflits	7
<i>Conseil de sécurité</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
7. Réunions ou consultations informelles du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	54
Documentation destinée aux organes délibérants	
8. Rapports du Secrétaire général sur des questions liées à la paix et à la sécurité	59
9. Documents portant sur des questions liées à la paix et à la sécurité	25
<i>Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
10. Réunions ministérielles du Comité	4
Documentation destinée aux organes délibérants	
11. Rapports du Secrétaire général sur les mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	2
<i>Autres services</i>	
12. Réunions des représentants permanents à New York	10

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Missions de bons offices, missions d'établissement des faits et autres missions spéciales	
13. Missions d'établissement des faits et autres missions spéciales menées au nom du Secrétaire général	175
14. Formulation de conseils et d'orientations politiques à l'intention des représentants, envoyés spéciaux et conseillers du Secrétaire général au sujet des initiatives de médiation et de négociation en matière de prévention et de règlement de conflits, et des initiatives de rétablissement et de consolidation de la paix, et notamment appui aux opérations sur le terrain	27
15. Réunions entre le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général (ou leurs représentants) et les représentants des États Membres, des organisations régionales et internationales et des associations de la société civile, à New York et ailleurs, sur l'alerte rapide et sur les diverses modalités envisageables et recommandations en matière d'action préventive et de consolidation de la paix, compte tenu des questions relatives à la problématique hommes-femmes, pour lesquelles il faut établir des documents analytiques, des notes d'évaluation et d'orientation, des documents d'information et d'autres supports d'information, des notes de synthèse, des éléments de discussion et des profils	3 290
Séminaires	
16. Séminaires, formations et réunions d'universitaires consacrés à la diplomatie préventive ainsi qu'au rétablissement et à la consolidation de la paix	93
Activités ou documentation techniques	
17. Tenue et mise à jour des bases de données sur les questions liées à la paix et à la sécurité internationales	4
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Apports à des produits communs	
18. Contributions apportées aux rapports du Secrétaire général destinés à l'Assemblée générale sur les missions politiques spéciales menées aux niveaux national ou régional et d'autres questions liées à la paix et à la sécurité	30
19. Contributions apportées aux rapports du Secrétaire général destinés au Conseil de sécurité sur les missions politiques spéciales menées aux niveaux national ou régional et d'autres questions liées à la paix et à la sécurité	65
20. Contributions apportées aux rapports d'autres entités des Nations Unies sur différents sujets	59
21. Missions d'établissement des faits dirigées ou codirigées par d'autres départements ou entités	157
22. Formations, séminaires et réunions d'universitaires consacrés à la diplomatie préventive, ainsi qu'au rétablissement et à la consolidation de la paix et organisés avec d'autres entités	192

3.49 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 3.17.

Tableau 3.17 **Ressources nécessaires : sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits)**

	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i> <i>(avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	39 941,7	41 210,0	137	137
Autres objets de dépense	1 821,9	1 205,9	-	-
Total partiel	41 763,6	42 415,9	137	137
Ressources extrabudgétaires	49 831,8	40 649,2	30	30
Total	91 595,4	83 065,1	167	167

- 3.50 Le montant de 42 415 900 dollars, qui fait apparaître une augmentation nette de 652 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, permettrait de reconduire 137 postes [6 D-2, 7 D-1, 21 P-5, 27 P-4, 26 P-3, 15 P-2/P-1, 34 G(AC) et 1 AL] et de financer d'autres objets de dépense (consultants, experts et voyages du personnel) nécessaires à l'exécution des activités prescrites dans le sous-programme. L'augmentation nette de 652 300 dollars s'explique principalement par : a) l'effet-report des neuf nouveaux postes [1 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC) et 1 AL] approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 C du 17 juin 2016 ; b) les augmentations imputables aux frais de voyages des fonctionnaires et aux services de consultants, liées à la réaffectation des ressources entre les sous-programmes du Département ; c) le non-renouvellement d'un crédit exceptionnel ouvert au titre de l'enquête sur les faits qui se sont produits le 19 septembre 2016 en République arabe syrienne.
- 3.51 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 40,6 millions de dollars serviraient à financer 30 postes [3 P-5, 13 P-4, 9 P-3, 2 P-2 et 3 G(AC)] à l'appui des activités menées au titre du sous-programme. La diminution s'explique largement par l'achèvement à la fin de l'exercice biennal 2016-2017 de plusieurs activités qui ne devraient pas être reconduites en 2018-2019.

Sous-programme 2 **Assistance électorale**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 274 000 dollars

- 3.52 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 incombe à la Division de l'assistance électorale, qui dirige et guide toutes les activités d'assistance électorale de l'ONU. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 3.18 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États Membres qui en font la demande d'organiser et de tenir des élections périodiques et honnêtes qui suscitent la confiance de l'ensemble de la population et contribuent à la stabilité et à la sécurité, en particulier dans les situations de transition et d'après-conflit

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Renforcement de la capacité des États Membres qui demandent une assistance électorale de consolider leurs processus démocratiques et de mettre en place, d'améliorer et de perfectionner leurs institutions et mécanismes électoraux	i) Augmentation du pourcentage de missions électorales, notamment de missions d'évaluation des besoins électoraux, qui ont été effectuées à la suite d'une demande émanant des États Membres dans les quatre semaines suivant l'autorisation du Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale [Pourcentage]	Objectif	94	93		
		Estimation		93	92	
		Résultats effectifs			93	91
	ii) Augmentation du nombre d'experts et de fonctionnaires déployés sur le terrain dans les délais prescrits pour mener des missions électorales, notamment à l'appui des missions de bons offices, ou fournir des conseils techniques à la suite d'une demande émanant des États Membres [Pourcentage du nombre de cas dans lesquels des missions ou des experts électoraux ont été déployés dans les délais prescrits]	Objectif	98	96		
		Estimation		96	95	
		Résultats effectifs			94	94
	iii) Augmentation du pourcentage de rapports d'évaluation électorale qui présentent des analyses et recommandations relatives à la problématique hommes-femmes [Pourcentage]	Objectif	100			
		Estimation		98		
		Résultats effectifs			94	94
b) Renforcement de la cohérence et de l'homogénéité à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'assistance électorale	Augmentation du nombre de directives électorales et d'autres documents de politique générale applicables à l'échelle du système des Nations Unies qui ont été élaborés par la Division de l'assistance électorale en coordination avec les autres organismes des Nations Unies compétents [Nombre de documents]	Objectif	8	8		
		Estimation		8	8	
		Résultats effectifs			8	8

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
c) Renforcement des capacités des organisations régionales et sous-régionales dans le domaine des élections	Augmentation du nombre d'activités électorales menées avec des organisations régionales et sous-régionales dans le cadre de partenariats [Nombre de manifestations ou d'initiatives]	Objectif	12		
		Estimation		10	
		Résultats effectifs			8 8

Facteurs externes

- 3.53 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si la situation de chacun des pays demandant à bénéficier d'une assistance électorale est propice à la tenue d'élections crédibles.

Produits

- 3.54 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 3.19 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Réunions plénières	1
Documentation destinée aux organes délibérants	
2. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'action des Nations Unies dans la tenue effective d'élections périodiques et honnêtes, selon le principe établi, et dans la promotion de la démocratie	1
Autres activités de fond (budget ordinaire)	
Missions de bons offices, missions d'établissement des faits et autres missions spéciales	
3. Missions d'évaluation des besoins destinées à concevoir des interventions stratégiques de l'ensemble du système des Nations Unies répondant aux demandes d'assistance électorale formulées par des États Membres	40
Activités ou documentation techniques	
4. Mise à jour et gestion du fichier unique des spécialistes des affaires électorales, une base de données d'experts électoraux	1
5. Enrichissement de la mémoire institutionnelle de l'ONU en matière d'assistance électorale	1
6. Directives techniques et documents de référence sur les mécanismes électoraux, les cadres juridiques régissant les élections, et l'organisation et la gestion des scrutins	10
Séminaires	
7. Séminaires de formation et colloques internationaux destinés aux administrateurs et au personnel chargés des opérations électorales aux niveaux national et régional et consacrés à la conception, la planification et la mise en œuvre autonome de mécanismes électoraux transparents dont on peut vérifier la régularité	3

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Apports à des produits communs	
8. Appui technique à la conception de projets visant à renforcer les capacités des autorités électorales nationales, notamment pour ce qui de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, de l'établissement des listes électorales et de la modernisation des mécanismes électoraux	15
Autres services	
9. Instauration de partenariats institutionnels et de mécanismes de coopération avec diverses organisations capables d'apporter une assistance électorale aux États Membres	3
10. Initiatives visant à renforcer la coopération et les partenariats avec les organisations extérieures au système des Nations Unies actives dans le domaine électoral grâce à la participation à des séminaires et à des ateliers organisés pour mutualiser les connaissances	10
Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Projets opérationnels	
11. Coordination des observateurs électoraux internationaux et appui fourni à ceux-ci	2
12. Missions d'assistance technique à des projets opérationnels d'appui aux activités électorales	30

3.55 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 3.20.

Tableau 3.20 **Ressources nécessaires : sous-programme 2 (Assistance électorale)**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	7 080,1	6 917,7	23	22
Autres objets de dépense	306,5	356,3	–	–
Total partiel	7 386,6	7 274,0	23	22
Ressources extrabudgétaires	2 011,6	2 096,2	1	1
Total	9 398,2	9 370,2	24	23

3.56 Le montant demandé (7 274 000 dollars), qui fait apparaître une diminution nette de 112 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, permettrait de reconduire 22 postes [1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 3 P-3, et 6 G(AC)] et de financer d'autres objets de dépense (consultants et voyages) nécessaires à l'exécution des activités prescrites. La diminution nette de 112 600 dollars s'explique principalement par la réduction du montant des ressources demandées au titre des postes du fait de la suppression d'un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], ce qui correspond aux gains d'efficacité que le Département prévoit d'obtenir en 2018-2019. Elle est en partie contrebalancée par une augmentation au titre des voyages, compte tenu de la redistribution des ressources entre les sous-programmes du Département, du fait de l'apparition de nouveaux besoins.

3.57 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 2,1 millions de dollars, serviraient notamment à financer 1 poste D-1 et à appuyer l'exécution des activités prescrites dans le sous-programme. Le montant prévu est en augmentation, compte tenu du volume attendu des contributions destinées à appuyer les activités en cours. Les ressources extrabudgétaires pour l'exercice 2018-2019 permettraient de financer des missions d'évaluation des besoins qui seraient entreprises comme suite à des demandes d'assistance électorale, ainsi que des missions électorales urgentes liées à la prévention d'un conflit ou au démarrage d'une mission. Elles serviraient également à financer des activités électorales essentielles à mesure que de nouveaux besoins apparaissent dans le cadre d'un programme d'assistance électorale, un système de gestion des connaissances concernant notamment les recherches sur des questions de politique générale majeures et l'élaboration de directives et de normes internationales, et les évaluations à l'issue d'élections visant à coordonner, à l'échelle du système, les activités de consolidation de la paix ou de démocratisation au lendemain d'un conflit.

Sous-programme 3 Affaires du Conseil de sécurité

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 320 700 dollars

3.58 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui dispense des conseils et fournit des services fonctionnels au Conseil et à ses organes subsidiaires ainsi qu'au Comité d'état-major. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 3.21 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions concrètes par le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration des aspects du service des séances touchant l'organisation et les procédures, et renforcement des services fonctionnels et techniques de secrétariat fournis aux États Membres et à d'autres participants aux réunions prescrites	Degré accru de satisfaction des membres du Conseil de sécurité et de l'ensemble des États Membres de l'ONU en ce qui concerne les services fournis par la Division des affaires du Conseil de sécurité [Pourcentage d'avis favorables]	Objectif	100	100	100	95
		Estimation		100	100	100
		Résultats effectifs			100	100
b) Amélioration de l'accès aux informations relatives aux travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	i) Augmentation du nombre de pages du <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i> qui sont consultées en ligne [Millions de pages consultées]	Objectif	0,52	0,49 ^a	1,77	0,47
		Estimation		0,50	0,48 ^a	1,73
		Résultats effectifs			0,57	0,54

Titre II Affaires politiques

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Augmentation du nombre de consultations du site Web du Conseil de sécurité [Millions de consultations]	Objectif Estimation Résultats effectifs	13,00 12,00	9,57 12,00	5,32 7,98 12,85	4,76 5,19 6,65
c) Application rapide, dans le cadre du sous-programme, des décisions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires nécessitant un appui fonctionnel	i) Présentation au comité des sanctions de recommandations concernant 100 % des experts dans les deux semaines suivant la reconduction d'un régime de sanctions et dans les six semaines suivant l'établissement d'un nouveau régime de sanctions [Pourcentage]	Objectif Estimation Résultats effectifs	100	100 100	100 100 91	 100 100
	ii) Exécution des missions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires dans les délais prescrits par l'organe compétent [Pourcentage de rapports de mission détaillés soumis dans les délais prescrits]	Objectif Estimation Résultats effectifs	100	100 100	100 100 100	100 100 100

^a Chiffres modifiés en raison d'un changement apporté à la méthode de collecte de données statistiques concernant les pages consultées sur les sites Web.

Facteurs externes

- 3.59 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les États Membres font preuve de la volonté politique nécessaire.

Produits

- 3.60 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 3.22 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
1. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	2
2. Rapports du Conseil de sécurité	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<i>Conseil de sécurité</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
Appui aux services fonctionnels et techniques de secrétariat pour :	
3. Réunions et consultations plénières du Conseil	800
4. Réunions des groupes de travail informels du Conseil et consultations bilatérales et multilatérales	10
5. Réunions d'organes subsidiaires du Conseil, notamment les comités des sanctions	200
Documentation destinée aux organes délibérants	
6. Listes de communications émanant de particuliers et d'organismes non gouvernementaux, dressées en application du paragraphe A de l'annexe au Règlement intérieur provisoire du Conseil	2
7. Exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen (additifs hebdomadaires)	2
Autres services	
8. Facilitation de la publication des résolutions, des déclarations du président, des communiqués de presse et d'autres décisions du Conseil de sécurité	1
Comités des sanctions, équipes de surveillance de l'application des sanctions, groupes d'experts et autres organes	
9. Facilitation de la publication de la documentation des comités des sanctions, des groupes de travail et d'autres organes	1
10. Mise à jour et gestion du fichier d'experts servant à la sélection des experts	1
11. Orientations de fond et appui administratif aux équipes de surveillance de l'application des sanctions et groupes d'experts (nombre d'équipes de surveillance et de groupes d'experts)	9
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Missions de bons offices, missions d'établissement des faits et autres missions spéciales	
12. Missions du Conseil, y compris appui technique, administratif et logistique, dans des régions ou des pays concernés par les questions dont il est saisi	6
13. Missions, y compris appui technique, administratif et logistique, des membres ou du Président des organes subsidiaires du Conseil, notamment les comités des sanctions	4
Publications en série (prescrites par le mandat)	
14. <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i>	2
Séminaires	
15. Orientation des nouveaux membres du Conseil concernant l'évolution des pratiques, des procédures et des méthodes de travail du Conseil et de ses organes subsidiaires	4
Activités ou documentation techniques	
16. Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité	2
Gestion et actualisation des outils ci-après :	
17. Site Web du Conseil de sécurité, notamment les pages Web du <i>Répertoire</i> , dans toutes les langues officielles	1
18. Site Web des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, dans toutes les langues officielles	1
19. Listes relatives aux sanctions établies par les différents comités des sanctions (page Web individuelle), dans toutes les langues officielles	11
20. Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU, dans toutes les langues officielles	1
21. Tableau sur les mandats des missions	1

Titre II Affaires politiques

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
22. Graphiques sur les régimes de sanctions et les autres restrictions Gestion et actualisation des tableaux de questions intersectorielles	1
23. Les femmes et la paix et la sécurité	1
24. Le sort des enfants en temps de conflit armé	1
25. Protection des civils en période de conflit armé	1
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire)	
Apports à des produits communs	
26. Facilitation de la publication des documents destinés aux organes délibérants tels que les rapports du Secrétaire général et les lettres des États Membres à l'intention du Conseil de sécurité	1
27. Facilitation de l'établissement des rapports des équipes de surveillance des sanctions et des groupes d'experts (nombre d'équipes de surveillance et de groupes d'experts)	9

3.61 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 3.23.

Tableau 3.23 **Ressources nécessaires : sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité)**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i> <i>(avant actualisation</i> <i>des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	13 298,8	13 136,4	49	48
Autres objets de dépense	213,9	184,3	–	–
Total partiel	13 512,7	13 320,7	49	48
Ressources extrabudgétaires	269,8	201,6	1	–
Total	13 782,5	13 522,3	50	48

3.62 Le montant demandé (13 320 700 dollars), qui fait apparaître une diminution nette de 192 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, permettrait de reconduire 48 postes [1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 5 P-2/1, 3 G(1°C) et 18 G(AC)] et de financer les objets de dépense autres que les postes, principalement au titre des autres dépenses de personnel et des services contractuels nécessaires à l'exécution des activités prescrites. La diminution nette de 192 000 dollars s'explique principalement par : a) la suppression d'un poste d'assistant au service des séances [agent des services généraux (Autres classes)], ce qui correspond aux gains d'efficacité que le Département prévoit d'obtenir en 2018-2019 ; b) une diminution au titre des services de consultants et des voyages du personnel, compte tenu de la redistribution des ressources entre les sous-programmes du Département, du fait de l'apparition de nouveaux besoins.

3.63 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimatif de 201 600 dollars, permettraient d'appuyer l'exécution des activités prescrites dans le sous-programme. Le montant prévu est en baisse, compte tenu du volume attendu des contributions destinées à appuyer les activités en cours. Les ressources extrabudgétaires serviraient à financer la

conception d'un site Web reposant sur une base de données relationnelle, l'automatisation de la collecte de données et l'ajout de fonctions permettant de faire des requêtes multicouches et d'analyser des données complexes.

Sous-programme 4 Décolonisation

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 152 200 dollars

- 3.64 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Groupe de la décolonisation, qui fournira un appui au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'à l'Assemblée générale. Les questions liées à la décolonisation sont régies par la Charte des Nations Unies ainsi que par les principes de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qui figurent dans les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV), entre autres, de l'Assemblée. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 3.24 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la décolonisation, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale, des 17 territoires non autonomes afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
Le Comité spécial et l'Assemblée générale seront en mesure de s'acquitter de leurs mandats respectifs en matière de décolonisation et de faire progresser la décolonisation des 17 territoires non autonomes	i) Présentation des documents destinés aux organes délibérants dans les délais prescrits [Pourcentage de documents présentés dans les délais prescrits]	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		100	100	100
		Résultats effectifs			100	100
	ii) Appui soutenu aux travaux du Comité spécial pour faciliter la communication avec les puissances administrantes [Pourcentage de documents de travail du Secrétariat établis avec la participation des puissances administrantes]	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		94	100	100
		Résultats effectifs			94	100

Facteurs externes

- 3.65 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les puissances administrantes soumettent à temps les renseignements voulus sur les territoires qu'elles administrent, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies ; b) les États Membres maintiennent leur appui au processus de décolonisation ; c) les institutions spécialisées fournissent des renseignements sur les activités qu'elles mènent dans les territoires non autonomes ; d) les

puissances administrantes coopèrent avec le Comité spécial aux fins de l'application des résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies.

Produits

3.66 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 3.25 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Réunions plénières	2
2. Séances de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	16
Documentation destinée aux organes délibérants	
3. Rapports du Secrétaire général sur les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	2
4. Rapports du Secrétaire général sur les dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation	2
5. Rapports du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	2
<i>Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
6. Réunions plénières	40
7. Séminaires régionaux organisés dans la région des Caraïbes et du Pacifique	12
8. Réunions du Bureau du Comité spécial	40
9. Réunions du Bureau du Comité spécial en présence du Secrétaire général	2
10. Consultations	10
Documentation destinée aux organes délibérants	
11. Rapport établi par le Rapporteur du Comité spécial concernant Porto Rico	2
12. Documents de travail sur les territoires non autonomes, à savoir : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, Îles Caïmanes, Îles Falkland (Malvinas), Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou	34
<i>Conseil économique et social</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
13. Réunions du Conseil	4

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Documentation destinée aux organes délibérants	
14. Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux : informations présentées par les institutions spécialisées et les organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour appliquer la Déclaration	2
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Activités ou documentation technique	
15. Gestion et actualisation du site Web sur la décolonisation	1

3.67 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 3.26.

Tableau 3.26 **Ressources nécessaires : sous-programme 4 (Décolonisation)**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	1 552,2	1 552,2	5	5
Total partiel	1 552,2	1 552,2	5	5
Ressources extrabudgétaires	135,6	271,6	–	–
Total	1 687,8	1 823,8	5	5

3.68 Le montant de 1 552 200 dollars permettrait de reconduire cinq postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 2 G(AC)] afin d'appuyer l'exécution des activités prescrites. Les montants prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires sont regroupés dans la composante Appui au programme. Les ressources nécessaires pour financer les missions de visite du Comité spécial et les voyages des représentants des territoires non autonomes lorsqu'ils se rendent aux réunions du Comité spécial sont inscrites au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences).

3.69 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimatif de 271 600 dollars, permettraient d'appuyer l'exécution des activités prescrites dans le sous-programme. Le montant prévu est en augmentation, compte tenu du volume attendu des contributions destinées à appuyer les activités en cours. Des ressources extrabudgétaires serviraient à financer les services de consultants aux fins de la mise à jour du site Web sur la décolonisation et de compléter le budget affecté aux voyages.

Sous-programme 5 Question de Palestine

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 601 200 dollars

- 3.70 La responsabilité opérationnelle de l'exécution du sous-programme 5 incombe à la Division des droits des Palestiniens. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 3.27 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables en parvenant à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats				
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
Renforcement de la sensibilisation de la communauté internationale à la question de Palestine et intensification de la mobilisation de l'opinion internationale en faveur de l'exercice des droits du peuple palestinien et du règlement pacifique de la question de Palestine, grâce aux travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	i) Maintien du dialogue, de l'engagement et de l'appui de la communauté internationale en faveur de la réalisation des objectifs du programme	Objectif	4	4	4	4	
		Estimation		4	4	4	
		Résultats effectifs			4	4	
		[Nombre de résolutions adoptées]					
	[Nombre de réunions et conférences internationales]	Objectif	8	8	8	8	
		Estimation		8	8	8	
		Résultats effectifs			8	8	
	[Nombre de Journées internationales de solidarité avec le peuple palestinien]	Objectif	2	2	2	2	
		Estimation		2	2	2	
		Résultats effectifs			2	2	
		ii) Maintien de l'engagement	Objectif	4	4	4	4

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
		Estimation	4	4	4
		Résultats effectifs		4	4
	iii) Meilleure sensibilisation de la communauté internationale à la question de Palestine, notamment par l'augmentation du nombre de notes de synthèse, de ressources et de documents d'information de qualité fournis par la Division des droits des Palestiniens	Objectif	150	140	
		Estimation	140	125	
		Résultats effectifs		125	118
	[Nombre de notes de synthèse, de documents d'information et de ressources]				

Facteurs externes

- 3.71 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si la situation sur le terrain et l'évolution du processus politique se prêtent à son exécution intégrale.

Produits

- 3.72 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 3.28 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
<i>Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Réunions du Comité	14
2. Réunions du Bureau du Comité	16
3. Réunions consultatives avec des organisations de la société civile sur la question de Palestine (1 à New York et 1 à Genève)	2
Réunions et conférences internationales sur la question de Palestine dans les régions suivantes :	
4. Amérique du Nord	1
5. Europe	2
6. Moyen-Orient	2
7. Afrique	1
8. Asie et Pacifique	1
9. Amérique latine et Caraïbes	1

Titre II Affaires politiques

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Documentation destinée aux organes délibérants	
10. Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	2
11. Programme de travail	2
Autres services	
12. Courrier du Comité ; notes d'information, documents de travail, points de discussion, déclarations et autres documents nécessaires aux réunions du Comité et de son bureau, et aux autres réunions auxquelles le Comité participe ; compilation des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la question de Palestine	2
13. Notes d'information, ordres du jour, projets de déclaration et documents et rapports finals du Président pour huit réunions et conférences internationales et deux réunions consultatives avec des organisations de la société civile	24
Autres activités de fond (budget ordinaire)	
Publications en série (prescrites par le mandat)	
14. Rapports finals des réunions et conférences internationales organisées sous les auspices du Comité	8
15. Bulletin sur les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine	24
16. Faits nouveaux relatifs au processus de paix au Moyen-Orient	6
Publications en série (facultatives)	
17. <i>NGO Action News</i>	104
Publications isolées (facultatives)	
18. Études et notes d'information	4
Expositions, visites guidées et conférences	
19. Exposition annuelle sur la Palestine ou organisation d'un événement culturel à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien au Siège	2
20. Réunions d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales	12
Manifestations spéciales	
21. Organisation de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et d'autres manifestations spéciales à la discrétion du Comité	4
22. Échanges d'informations, activités de sensibilisation et participation aux réunions de la société civile à l'appui des travaux et des objectifs du Comité	4
Activités ou documentation techniques	
Gestion et actualisation des outils ci-après :	
23. Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine	1
24. Bases de données sur les organisations non gouvernementales et les experts	2
25. Site Web de la Division et du Comité et comptes sur les médias sociaux	1
Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)	
Stages, séminaires et ateliers	
26. Programme de formation à l'intention du personnel du Gouvernement palestinien	10
27. Adoption de mesures pour faciliter la participation des représentants palestiniens aux événements qui ne sont pas organisés par la Division mais que soutient le Comité	2

3.73 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 3.29.

Tableau 3.29 **Ressources nécessaires : sous-programme 5 (Question de Palestine)**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i> <i>(avant actualisation</i> <i>des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	4 119,5	4 017,5	15	15
Autres objets de dépense	1 583,7	1 583,7	–	–
Total partiel	5 703,2	5 601,2	15	15
Ressources extrabudgétaires	41,6	83,3	–	–
Total	5 744,8	5 684,5	15	15

3.74 Le montant demandé (5 601 200 dollars), qui fait apparaître une diminution nette de 102 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, permettrait de reconduire 15 postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 5 P-3, et 6 G(AC)] et de financer les objets de dépense autres que les postes, principalement au titre des voyages des représentants et des voyages du personnel ainsi que des frais généraux de fonctionnement, nécessaire à l'exécution des activités prescrites. La diminution de 102 000 dollars correspond à la non-reconduction de crédits non renouvelables tenant à la suppression d'un poste approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247.

3.75 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimatif de 83 300 dollars permettraient d'appuyer l'exécution des activités prescrites dans le sous-programme. Le montant prévu est en augmentation, compte tenu du volume attendu des contributions destinées à appuyer les activités en cours. Des ressources extrabudgétaires serviraient à financer les voyages de membres d'organisations de la société civile, notamment d'organisations de la société civile israélienne et palestinienne, aux fins de leur participation à des manifestations et réunions internationales organisées sous les auspices de la Division des droits des Palestiniens.

Sous-programme 6 **Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 959 200 dollars

3.76 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 6 incombe au Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, notamment au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui joue un rôle de premier plan s'agissant d'assurer la coordination et la cohérence globales des activités de lutte contre le terrorisme du système des Nations Unies et d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités en la matière. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 3.30 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Titre II Affaires politiques

Objectif de l'Organisation : Faire face efficacement à la menace du terrorisme international

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Renforcement de la capacité des États Membres de faire face efficacement à la menace du terrorisme international grâce à l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	Augmentation du nombre de pays qui reçoivent une assistance concertée des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale, y compris la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme [Nombre de pays]	Objectif	9	7	5	3
		Estimation		7	5	3
		Résultats effectifs			5	3
b) Renforcement de la collaboration entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, les autres organisations internationales et régionales et les partenaires de la société civile en vue de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	Participation accrue des États Membres, des organismes des Nations Unies et de la société civile à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale [Nombre d'ateliers de renforcement des capacités visant à faciliter la mise en œuvre de la Stratégie]	Objectif	56	22	3	2
		Estimation		22	3	3
		Résultats effectifs			3	2

Facteurs externes

3.77 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres sont résolus à resserrer leur coopération et les gouvernements sont disposés à collaborer les uns avec les autres dans la lutte contre le terrorisme ; b) les entités compétentes des Nations Unies sont disposées à unir leurs efforts pour mener à bien, sous l'impulsion de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, les initiatives et activités du programme en apportant les contributions de fond nécessaires, en jouant un rôle moteur concernant la réalisation desdites initiatives et activités, selon qu'il conviendra, et en fournissant un appui opérationnel ; c) les organisations internationales et régionales et les institutions nationales compétentes sont prêtes à collaborer avec l'Équipe spéciale pour mener à bien les initiatives et les activités du programme qui les concernent ; d) les pays bénéficiaires disposent des capacités requises pour coopérer avec l'Équipe spéciale et ses entités.

Produits

3.78 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 3.31 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Réunion consacrée à l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	1
2. Exposés de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme à l'Assemblée générale	8
3. Réunion de haut niveau sur les questions de lutte contre le terrorisme	1
Documentation destinée aux organes délibérants	
4. Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les organismes des Nations Unies	1
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Brochures, opuscules, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation	
5. Lettre d'information de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (« The Beam ») (disponible en anglais uniquement)	4
Activités ou documentation techniques	
Actualisation et tenue à jour :	
6. Du site Web de l'Équipe spéciale	1
7. Du portail du Groupe de travail sur l'assistance intégrée aux fins de la lutte contre le terrorisme	1
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
8. Réunions de coordination des entités de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme sur les activités menées dans ce domaine à l'échelle du système des Nations Unies	8
9. Réunions et ateliers de renforcement des capacités visant à accroître la participation des États Membres, des organismes des Nations Unies et de la société civile à l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale	56
Documentation destinée aux réunions interorganisations	
10. Rapports des 12 groupes de travail de l'Équipe spéciale sur l'échange des pratiques optimales et des données d'expérience relatives à l'application de divers éléments de la Stratégie antiterroriste mondiale	1

3.79 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 3.32.

Tableau 3.32 Ressources nécessaires : sous-programme 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme)

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	1 877,9	1 877,9	6	6
Autres objets de dépense	166,6	81,3	–	–
Total partiel	2 044,5	1 959,2	6	6
Ressources extrabudgétaires	26 570,6	35 589,2	29	29
Total	28 615,1	37 548,4	35	35

- 3.80 Le montant demandé (1 959 200 dollars), qui fait apparaître une diminution nette de 85 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, permettrait de reconduire six postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, et 2 G(AC)] et de financer d'autres objets de dépense nécessaires à l'exécution des activités prescrites au titre du sous-programme, à savoir les voyages. La diminution nette de 85 300 dollars s'explique par la réduction des dépenses liées aux voyages, compte tenu de la redistribution des ressources entre les sous-programmes du Département.
- 3.81 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 35,6 millions de dollars, serviraient notamment à financer 29 postes [1 D-1, 2 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 2 P-2 et 8 G(AC)] et à appuyer l'exécution des activités prescrites au titre du sous-programme. Le montant prévu est en augmentation, compte tenu principalement des activités qui seront menées pour renforcer la capacité du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme à exécuter son programme de travail. Les ressources extrabudgétaires pour l'exercice 2018-2019 permettraient de fournir un appui essentiel à l'exécution des fonctions du Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, y compris de celles du Centre, en aidant à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale. Parmi ces fonctions, on mentionnera : a) l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités visant à faciliter l'application de la Stratégie et à renforcer la coopération internationale dans ce domaine ; b) la coordination des choix de politique, l'échange des pratiques optimales en matière de lutte contre le terrorisme et la facilitation de l'application de divers éléments de la Stratégie, avec l'appui de neuf groupes de travail de l'Équipe spéciale ; c) la fourniture d'une assistance à l'application intégrée de la Stratégie à l'échelle du système des Nations Unies, avec le concours de l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste.

4. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 017 500 dollars

- 3.82 Le Service administratif fournit les services d'administration, de gestion et d'appui au programme nécessaires à l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il aide le Secrétaire général adjoint à élaborer les projets de plans-programmes biennaux, à établir le budget-programme et à en suivre l'exécution, à gérer les fonds d'affectation spéciale et les ressources extrabudgétaires, à dispenser les services d'appui nécessaires pour que les ressources humaines soient mises à profit efficacement et à assurer la planification, le contrôle et la coordination des ressources afférentes à

la gestion administrative. Il fournit également un appui administratif et logistique à plusieurs représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général ainsi qu'aux missions politiques spéciales. Il répond en outre aux besoins du Département dans le domaine des technologies de l'information, notamment par l'intermédiaire de son Équipe de gestion de l'information, pour ce qui est de l'entretien et de la modernisation du matériel informatique et des logiciels.

3.83 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 3.33.

Tableau 3.33 **Ressources nécessaires : appui au programme**

	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i> <i>(avant actualisation</i> <i>des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	3 016,1	2 948,4	13	13
Autres objets de dépense	3 460,0	3 069,1	–	–
Total partiel	6 476,1	6 017,5	13	13
Ressources extrabudgétaires	4 390,1	4 390,1	14	14
Total	10 866,2	10 407,6	27	27

3.84 Le montant demandé (6 017 500 dollars), qui fait apparaître une diminution nette de 458 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, permettrait de reconduire 13 postes [1 D-1, 2 P-4, 1 P-2, 2 G(1°C) et 7 G(AC)] et de financer les autres objets de dépense nécessaires à l'exécution des activités prescrites au titre du sous-programme, à savoir principalement les autres dépenses de personnel, les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement. La diminution nette de 458 600 dollars s'explique principalement par : a) les gains d'efficacité que le Département prévoit d'obtenir en 2018-2019 ; b) la non-reconduction de crédits exceptionnels en raison de la suppression échelonnée d'un poste, comme décidé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247.

3.85 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 4,4 millions de dollars, serviraient notamment à financer 14 postes [1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 1 G(1°C) et 7 G(AC)] et à appuyer l'exécution des activités à mener au titre de l'appui au programme.

B. Missions politiques spéciales

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 109 612 900 dollars

3.86 Dans sa résolution 69/264, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire un montant total de 1 130 400 000 dollars au chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 pour les missions politiques spéciales ; ce montant a été ramené à 1 124 400 000 dollars en raison des gains d'efficacité qu'il est prévu d'obtenir concernant l'appui au programme (soit une diminution de 6,0 millions de dollars). En avril 2017, le montant total révisé des crédits ouverts au titre de cette composante pour l'exercice 2016-2017 s'élevait à 1 229 400 000 dollars. Conformément à la résolution 71/274 de l'Assemblée générale, un montant de 1 124 400 000 dollars est inscrit au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

pour les missions politiques spéciales, somme à laquelle il convient de retrancher 14 787 100 dollars compte tenu des gains d'efficacité qu'il est prévu d'obtenir pendant cet exercice. Ce montant ne tient pas compte de deux missions : la Mission des Nations Unies en Colombie, pour laquelle on ne disposait pas de prévisions des ressources nécessaires au moment de l'établissement du rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire, et le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU), dont on pensait, au moment de l'établissement du rapport sur l'esquisse budgétaire, que le mandat ne serait pas renouvelé en 2018-2019.

- 3.87 Conformément à la pratique établie, l'utilisation de ce montant sera fonction du mandat confié à chacune des missions par les organes délibérants et subordonnée à l'approbation du projet de budget de chaque mission. Lorsque le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aura examiné les propositions soumises et formulé ses recommandations, il appartiendra à l'Assemblée de décider s'il convient d'imputer les montants demandés sur le crédit de 1 109 612 900 dollars destiné aux missions politiques spéciales.
- 3.88 Une fois épuisé le montant prévu de 1 109 612 900 dollars, toutes les demandes de crédit supplémentaires continueront d'être traitées conformément aux dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.
- 3.89 La répartition des ressources prévues pour les missions politiques spéciales est indiquée dans le tableau 3.34.

Tableau 3.34 Ressources nécessaires : missions politiques spéciales

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	1 229 391,9	1 109 612,9	–	–
Total partiel	1 229 391,9	1 109 612,9	–	–
Total	1 229 391,9	1 109 612,9	–	–

- 3.90 Le montant indiqué dans le tableau 3.34 correspond aux crédits ouverts pour les missions politiques spéciales, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/274. Il fait apparaître une diminution de 119 779 000 dollars, qui est le résultat net de : a) la différence entre le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017, à la date d'avril 2017, au titre des missions politiques spéciales et le montant des crédits demandés au même titre pour l'exercice 2018-2019, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/274, sachant que ce montant ne tient pas compte des ressources nécessaires pour la Mission des Nations Unies en Colombie et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU ; b) la diminution de 14,8 millions de dollars résultant des gains d'efficacité escomptés en 2018-2019.

C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 16 895 300 dollars

- 3.91 Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a été créé en application de la résolution 48/213, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'assurer la coordination des activités que le système des Nations Unies entreprendrait pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique et économique à cet effet, et de la résolution 49/88, dans laquelle l'Assemblée a accueilli avec satisfaction la nomination du Coordonnateur spécial. Celui-ci fait office, dans le système des Nations Unies, de personne référente pour le processus de paix au Moyen-Orient, s'agissant notamment de ses aspects socioéconomiques et de l'aide au développement que le système des Nations Unies apporte à ce titre à la Jordanie, au Liban, à la Palestine et à la République arabe syrienne.
- 3.92 Le Bureau du Coordonnateur spécial continuera d'offrir ses bons offices et de mener d'autres formes d'activités diplomatiques dans l'État de Palestine, en Israël et dans la région pour promouvoir le règlement et la prévention des conflits en tenant compte des aspects diplomatiques et culturels et de la problématique hommes-femmes. Il coordonnera les efforts que les organismes des Nations Unies font pour encourager la participation des parties et de la communauté internationale en mettant l'accent sur la planification, les négociations et les consultations, l'objectif étant de progresser sur la voie d'un règlement fondé sur l'existence de deux États.
- 3.93 Les négociations sur le statut final n'ayant pas avancé, le Bureau du Coordonnateur spécial a participé, entre février et juillet 2016, à l'élaboration du rapport du Quatuor dans lequel sont énoncées les mesures à prendre d'urgence pour inverser les dynamiques sur le terrain qui menacent la viabilité de la solution des deux États et empêchent de relancer des négociations constructives. Conformément aux recommandations du Quatuor, le Bureau a redoublé d'efforts pour favoriser des avancées sur de nombreuses questions, y compris la réconciliation entre Palestiniens, les activités liées à la colonisation et d'autres politiques israéliennes dans la zone C en Cisjordanie, la reconstruction et la stabilisation dans la bande de Gaza, le renforcement des institutions et le redressement de l'économie palestinienne, la prévention de la montée de la violence et l'appui aux activités de la société civile. Pour atteindre ces objectifs, il est crucial que le Bureau tire parti de sa situation et de l'ampleur de son mandat pour dialoguer sans relâche avec les acteurs internationaux et régionaux. Le Bureau est le principal interlocuteur des Gouvernements d'Israël et de l'État de Palestine s'agissant des activités de contrôle et de médiation relatives au Mécanisme pour la reconstruction de Gaza. Il continuera également, au nom des organismes et programmes des Nations Unies présents en Palestine, de servir d'interlocuteur principal du Bureau du Coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires, qui est rattaché au Gouvernement israélien et s'occupe de négocier les conditions d'entrée et de circulation en Palestine, ainsi que d'autres questions intéressant le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies.
- 3.94 Le Bureau du Coordonnateur spécial continue d'améliorer la coopération avec les missions et les organismes des Nations Unies d'envergure régionale, comme l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et le Programme des Nations Unies pour le développement, pour tirer parti d'économies d'échelle, de contrats négociés, du partage d'installations et de services ainsi que des procédures établies. S'agissant du programme, le Bureau joue un rôle moteur dans la coordination des activités humanitaires et des activités de développement menées en Palestine par les 25 organismes et programmes des Nations Unies résidents et non résidents, et facilite la collaboration interorganisations. Il coordonne les réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, met en évidence les possibilités de programmation

conjointe et participe activement aux travaux des groupes de travail chargés de questions thématiques et sectorielles, qu'il s'emploie à faire avancer. Avec la mise en œuvre du deuxième plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la Palestine qui doit débiter en 2018, le Bureau conservera son rôle de coordination avec les missions et organismes des Nations Unies d'envergure régionale pour mettre à profit les compétences spécialisées disponibles et trouver des possibilités de collaboration. Au niveau régional, il a renforcé sa collaboration avec plusieurs missions et programmes et facilite la tenue de réunions régulières entre les opérations de paix et les autres entités des Nations Unies présentes dans la région, dans le but d'intensifier et d'intégrer les activités de coordination, de partage de l'information et d'analyse menées au Moyen-Orient, où la situation évolue rapidement.

- 3.95 À l'échelle mondiale, le Bureau du Coordonnateur spécial continuera de participer activement aux activités du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et de rendre compte à celui-ci deux fois par an. Il poursuivra également ses travaux de coordination avec les autres membres du Comité, notamment les deux parties, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Bureau du représentant du Quatuor, de manière à permettre au Comité de formuler des recommandations efficaces à l'intention des deux parties concernant les mesures concrètes à adopter pour améliorer les conditions de vie de leurs populations.
- 3.96 Grâce à l'amélioration de la coordination et de l'appui assurés par le Bureau, les organismes des Nations Unies sont en mesure de tirer efficacement parti de leurs compétences particulières, aussi les retombées des programmes qu'ils exécutent individuellement pour répondre aux besoins du Gouvernement de l'État de Palestine en matière de développement et sur le plan humanitaire n'en sont-elles que plus importantes.
- 3.97 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 7 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 3.35 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient en vue d'une paix globale, juste et durable et de l'amélioration des conditions socioéconomiques du peuple palestinien

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renouvellement par les participants de leur engagement à prendre des mesures en vue d'une paix durable	i) Augmentation de la fréquence des négociations entre les parties au conflit, avec l'appui de l'ONU [Nombre de réunions organisées à l'initiative du Coordonnateur spécial ou avec sa participation]	Objectif	1 000	1 000	1 000	600
		Estimation		1 500	1 000	600
		Résultats effectifs			1 064	900
	ii) Adoption de mesures	Objectif	312			

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
		Estimation				
		Résultats effectifs				
b) Mobilisation de ressources afin d'améliorer la situation humanitaire du peuple palestinien et de répondre à ses besoins en matière de développement	Augmentation des contributions volontaires de la communauté internationale visant à améliorer les conditions socioéconomiques du peuple palestinien et à appuyer les efforts qu'il déploie en vue de l'édification de l'État [En millions de dollars des États-Unis]	Objectif	1 500	1 500	2 000	1 800
		Estimation		1 500	2 000	1 800
		Résultats effectifs			3 040	1 830
c) Coordination des mesures prises pour répondre aux besoins de la population et des institutions palestiniennes en matière d'aide humanitaire et de développement	Augmentation du nombre d'activités exécutées de manière coordonnée par les organismes des Nations Unies au titre du cadre stratégique intégré, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de la procédure d'appel global [Nombre de programmes de pays exécutés conjointement par les organismes des Nations Unies]	Objectif	15	15	15	15
		Estimation		15	15	15
		Résultats effectifs			15	7
	[Pourcentage des fonds demandés dans le cadre de la procédure d'appel global ayant été obtenu]	Objectif	70	78	70	75
		Estimation		50	70	75
		Résultats effectifs			52	65

Facteurs externes

- 3.98 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) l'État de Palestine reste viable et toutes les parties ont la volonté politique de maintenir le cessez-le-feu, de poursuivre le dialogue politique selon des modalités constructives et de coopérer avec le Bureau du Coordonnateur spécial et l'équipe de pays des Nations Unies s'agissant de l'exécution des fonctions prescrites ; b) les États Membres apportent l'appui politique et financier nécessaire ; c) les conditions de sécurité dans la région sont favorables ; d) la situation politique et les conditions de sécurité à Gaza permettent l'exécution des programmes d'aide humanitaire et de développement ; e) l'unité nationale et la

réconciliation progressent ; f) les parties prennent des mesures concrètes pour améliorer la situation sur le terrain.

Produits

3.99 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 3.36 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Conseil de sécurité</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Réunions et consultations du Conseil de sécurité	24
Autres activités de fond (budget ordinaire)	
Missions de bons offices, d'établissement des faits et autres missions spéciales	
2. Participation et appui aux missions d'établissement des faits et de familiarisation et à d'autres missions spéciales	4
3. Réunions ordinaires et spéciales et consultations avec les gouvernements, leurs représentants accrédités, les parties concernées, des organisations non gouvernementales et de la société civile, des acteurs du milieu universitaire et des groupes de réflexion.	1
4. Réunions ordinaires et spéciales du Coordonnateur spécial avec les parties et d'autres acteurs intéressés	1
5. Rédaction de notes d'information pour les réunions ordinaires et spéciales, notamment à des fins de recherche, d'analyse et de conseil sur des questions politiques, socioéconomiques, microéconomiques et macroéconomiques et les tendances et évolutions en la matière	1
Communiqués et conférences de presse	
6. Conférences de presse	6
7. Communiqués de presse et déclarations	24
8. Échanges réguliers et ad hoc avec les médias	1
Activités ou documentation techniques	
9. Rapports à l'intention du Comité de liaison ad hoc	4
10. Rapports de synthèse sur l'économie palestinienne et ses implications sociales	8
11. Rapport de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2022)	2
Séminaires	
12. Réunions d'information à l'intention de la communauté internationale et des partenaires régionaux	8
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire)	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
13. Réunions de coordination avec les 25 membres de l'équipe de pays des Nations Unies engagés en Palestine, y compris les organismes non résidents	24
14. Réunions avec les représentants du Gouvernement de l'État de Palestine et le Gouvernement israélien concernant le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza	24

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
15. Réunions de l'équipe de pays pour l'action humanitaire concernant la coordination de l'aide humanitaire	22
Apport à des produits communs	
16. Examens réguliers et ad hoc de rapports officiels et d'autres publications émanant de bureaux et d'organismes des Nations Unies présents en Palestine	1
17. Contribution aux produits du Quatuor (rapports, déclarations et autres documents)	5
18. Élaboration de documents de réflexion à l'appui d'interventions conjointes visant à soutenir la mise en œuvre de programmes communs par au moins deux entités des Nations Unies	4
Coopération technique (budget ordinaire)	
Services consultatifs	
19. Réunions destinées à fournir une assistance technique aux mécanismes nationaux de coordination de l'aide et de planification du développement	15

3.100 La répartition des ressources prévues pour le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient est indiquée dans le tableau 3.37.

Tableau 3.37 **Ressources nécessaires : Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	14 309,4	14 438,4	66	65
Autres objets de dépense	2 683,1	2 456,9	–	–
Total	16 992,5	16 895,3	66	65

3.101 Le montant demandé (16 895 300 dollars), qui fait apparaître une diminution nette de 97 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, permettrait de reconduire 65 postes (1 SGA, 1 D-2, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 12 SM, 5 AN et 30 AL) et de financer les autres objets de dépense nécessaires à l'exécution des activités inscrites au mandat du Bureau, à savoir principalement les frais généraux de fonctionnement, les voyages et les services contractuels. La diminution de 97 200 dollars est le résultat net de : a) la non-reconduction des crédits exceptionnels affectés à la rubrique des objets de dépenses autres que les postes en 2016-2017 ; b) des gains d'efficacité que le Bureau compte obtenir en 2018-2019, qui se traduisent par le reclassement d'un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) en poste d'agent local, et de réductions au titre des objets de dépense autres que les postes ; c) de la proposition de supprimer le poste de Chef de l'appui à la mission (P-5) qu'il est proposé de supprimer ; d) de la proposition de reclasser six postes d'agent de protection rapprochée (Service de sécurité) en postes d'agents du Service mobile.

3.102 Étant donné que le Bureau du Coordonnateur spécial et l'ONUST partagent les mêmes locaux à Jérusalem, les deux entités ont décidé, afin de renforcer les synergies et d'optimiser les gains d'efficacité, que le Chef de l'appui à la mission (D-1) de l'ONUST remplirait les mêmes fonctions

pour le Bureau du Coordonnateur spécial. Il est donc proposé de supprimer le poste de Chef de l'appui à la mission (P-5) du Bureau.

- 3.103 Le Bureau du Coordonnateur spécial propose de reclasser six postes d'agent de protection rapprochée (Service de sécurité) en postes d'agents du Service mobile. Dans les budgets biennaux antérieurs, six des huit postes d'agent de protection rapprochée ont été comptabilisés comme des postes relevant du Service de sécurité (pourvus par du personnel local). Le Bureau de la gestion des ressources humaines a décidé que ces postes devaient être considérés comme des postes relevant du Service mobile (pourvus par du personnel recruté sur le plan international), mais cette décision n'a pas été appliquée dans les budgets des exercices biennaux antérieurs. Compte tenu de la situation propre au lieu d'affectation situé dans la région d'Israël, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, qui est administrée par plusieurs autorités, le personnel recruté sur le plan local n'aurait pas accès à certaines parties du territoire. En outre, l'une des autorités en question ne délivre de permis de port d'arme qu'aux fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan international. Dans la mesure où seul le personnel recruté sur le plan international est en mesure de remplir les fonctions souhaitées, il est proposé que les six postes d'agent de protection rapprochée, qui relèvent actuellement du Service de sécurité, soit reclassés en tant que postes d'agents du Service mobile.

D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 792 300 dollars

- 3.104 La Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont été créés en application de résolutions parallèles de l'Assemblée générale (résolution 60/180) et du Conseil de sécurité [résolutions 1645 (2005) et 1646 (2005)]. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui apporte son concours à la Commission de consolidation de la paix sur le plan technique et assure le bon fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix, par délégation du Secrétaire général. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 8 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.
- 3.105 Les résolutions parallèles 2282 (2016) du Conseil de sécurité et 70/262 de l'Assemblée générale sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, adoptées en avril 2016, ont introduit une approche ambitieuse et globale visant à pérenniser et à consolider la paix, et souligné que la pérennisation de la paix constituait une tâche partagée que devaient assumer toutes les composantes du système des Nations Unies. Ces résolutions ont renforcé le mandat du Bureau d'appui à la consolidation de la paix en faisant de l'ensemble des mesures de pérennisation de la paix des activités centrales de l'ONU. Dans ces résolutions, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont estimé qu'il fallait revitaliser les travaux du Bureau d'appui à la consolidation de la paix de façon à ce qu'il puisse appuyer la Commission de consolidation de la paix, accroître les synergies avec les autres entités du système des Nations Unies et fournir des conseils stratégiques au Secrétaire général, et souligné que ce dernier devait apporter son plein soutien à cette entreprise. Dans sa résolution 70/262, l'Assemblée a invité le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-douzième session de ce qui aurait été fait pour appliquer la résolution, y compris pour proposer, pour examen par les États Membres, des mesures destinées à accroître le financement des activités de consolidation de la paix des Nations Unies, à le restructurer et à mieux hiérarchiser les priorités, au moyen notamment de contributions statutaires et volontaires. En conséquence, un rapport contenant les propositions d'application des

résolutions 70/262 de l'Assemblée générale et 2282 (2016) du Conseil de sécurité sera présenté à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

- 3.106 La principale fonction confiée à la Commission de consolidation de la paix, en sa qualité d'organe consultatif intergouvernemental spécialisé, est d'intégrer une approche stratégique dans les initiatives internationales en faveur de la consolidation de la paix et de les rendre cohérentes et, en particulier, de s'acquitter des tâches suivantes : a) appeler durablement l'attention de la communauté internationale sur la pérennisation de la paix, accompagner le processus politique dans les pays touchés par un conflit et défendre leur cause, avec leur accord ; b) promouvoir une approche de la consolidation de la paix qui soit intégrée, stratégique et cohérente ; c) faire le lien entre les principaux organes et les entités compétentes ; d) servir d'espace commun à tous les acteurs compétents en vue d'élaborer et d'échanger de bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix et d'assurer un financement prévisible. La Commission a également été chargée de diversifier ses méthodes de travail à l'appui de la pérennisation de la paix en prenant les mesures suivantes : proposer plusieurs modalités pour ses réunions et travaux en formation pays, examiner les questions régionales et transversales, renforcer les synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix et resserrer ses liens de collaboration avec les parties concernées dans le cadre de sa session annuelle.
- 3.107 Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'efforcera tout particulièrement d'aider la Commission de consolidation de la paix à appliquer la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et d'assurer un soutien efficace aux pays, s'ils en font la demande, et aux régions touchés par des conflits dont s'occupe la Commission. Pour aider celle-ci à s'acquitter de son mandat élargi, le Bureau continuera de renforcer son appui au Comité d'organisation de la Commission, au Président et aux Vice-Présidents de la Commission, aux présidents des formations pays et aux points focaux s'agissant des questions thématiques et d'autres questions dans le cadre de la mise en œuvre de leurs plans de travail annuels respectifs. Le Bureau continuera de jouer un rôle de plus en plus important dans la promotion des efforts qui sont faits à l'échelle du système des Nations Unies pour appuyer la pérennisation de la paix grâce aux activités suivantes : renforcer la cohérence des politiques et des opérations conduites par le système des Nations Unies, améliorer, en interne, la force de mobilisation, les capacités et l'application du principe de responsabilité, assurer la continuité des programmes de consolidation de la paix afin d'améliorer les transitions, renforcer les partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les principales parties prenantes, appliquer des mesures destinées à accroître le financement des activités de consolidation de la paix des Nations Unies, à le restructurer et à mieux hiérarchiser les priorités, proposer des mesures destinées à adapter le financement des activités de consolidation de la paix menées par les équipes de pays des Nations Unies et les composantes consolidation de la paix des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, et renforcer la capacité de la direction des équipes de pays des Nations Unies de façon à leur permettre d'absorber les fonctions de consolidation de la paix et d'appuyer la participation des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix.
- 3.108 En signe de l'engagement du Secrétaire général à veiller à l'application de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a été fait membre du Comité exécutif de haut niveau chargé de la prise de décisions au Secrétariat. Dans le cadre de son action visant à promouvoir une conception cohérente de la consolidation de la paix au sein de l'Organisation et à renforcer les synergies avec d'autres organismes des Nations Unies, le Bureau d'appui continue de convoquer des réunions du Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix, qui rassemble des représentants des départements, fonds et programmes ayant rang de sous-secrétaire général, ainsi que des représentants du Groupe de contact pour la consolidation de la paix. Dans le même esprit, le Bureau copréside également, avec le PNUD, le Groupe de travail des Nations Unies sur les

périodes de transition, qui compte davantage de membres. En 2016, le Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix a adopté un cadre de résultats stratégiques relatif à l'application des résolutions relatives à la pérennisation de la paix. Le Bureau aide le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies à permettre aux acteurs de l'humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix d'agir de façon cohérente, notamment par l'intermédiaire du Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix, du Groupe de travail sur les périodes de transition et en renforçant les partenariats, en vue de la pérennisation de la paix.

- 3.109 Depuis leur déclaration conjointe de 2008 sur les évaluations après les crises et la planification du relèvement, l'Union européenne, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies ont œuvré de concert pour aider les gouvernements à mettre au point des plans de relèvement après une catastrophe ou un conflit. L'appui à ce partenariat, qui incombe jusqu'à présent à du personnel détaché en poste au Bureau d'appui, est devenu une fonction ordinaire de ce dernier. Dans leurs résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont également souligné le caractère central des approches soucieuses de l'égalité des sexes pour la consolidation effective de la paix [voir les paragraphes 21 et 22 de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité]. L'Assemblée et le Conseil ont demandé à la Commission de consolidation de la paix de tenir compte de la question de l'égalité des sexes dans tous ses travaux (ibid., par. 6), et en septembre 2016, la Commission a adopté une stratégie pour l'égalité des sexes, la première stratégie intergouvernementale de ce type à être appliquée à l'ONU. Le Bureau a lui aussi adopté une politique interne d'égalité des sexes en décembre 2016. L'Assemblée et le Conseil ont demandé aux États Membres et aux organes et entités compétents de l'Organisation des Nations Unies d'examiner les moyens d'associer davantage les jeunes aux efforts de consolidation de la paix de façon plus ouverte et plus poussée (ibid., par. 23). Le Bureau a joué un rôle de chef de file, en étroite collaboration avec les partenaires de la société civile, dans l'élaboration du programme de travail du système des Nations Unies relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité, qui a abouti à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Aux fins de l'application de cette résolution, le Bureau a collaboré étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour la population et, par l'intermédiaire de personnel détaché, a codirigé la réalisation de l'étude demandée par le Conseil dans la résolution.
- 3.110 Le Fonds pour la consolidation de la paix contribue à la pérennisation de la paix en finançant des programmes et projets destinés à réagir à des menaces imminentes contre les processus de paix et appuyer l'application des accords de paix et le dialogue politique ; à créer une capacité nationale de promouvoir la coexistence et le règlement pacifique des conflits et de mener des activités de consolidation de la paix, ou à renforcer la capacité existante ; à revitaliser l'économie et à générer immédiatement des dividendes de la paix pour la population en général ; à établir ou rétablir les services administratifs essentiels et les moyens humains et techniques connexes. Le Fonds est le principal instrument dont dispose le Secrétaire général pour tenir la promesse énoncée dans la Charte, et l'aide à concrétiser une de ses priorités essentielles, à savoir renforcer la capacité de l'Organisation à prévenir la violence.
- 3.111 Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera à gérer le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le but de pérenniser la paix dans les pays touchés par un conflit et de promouvoir la mise en cohérence stratégique des activités, au sein du système des Nations Unies d'une part, et entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales d'autre part. Dans le cadre de l'appui qu'il fournit à la Commission pour renforcer les synergies avec le Fonds, le Bureau veillera à ce que les organismes des Nations Unies adoptent une démarche plus cohérente dans les pays qui reçoivent une assistance de la Commission et qui bénéficient d'une aide du Fonds pour la consolidation de la paix.

3.112 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 8 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 3.38 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Réalisations escomptées du Secrétariat		Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
<i>Objectif de l'Organisation : Renforcer la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit</i>						
a) Fonctionnement efficace et rationnel de la Commission de consolidation de la paix à l'appui des pays dans lesquels un conflit risque d'éclater ou de reprendre	i) Augmentation du nombre de pays qui bénéficient des services de la Commission de consolidation de la paix [Nombre de pays]	Objectif Estimation Résultats effectifs	16 14		9	6
	ii) Augmentation du nombre de réformes et de processus politiques au niveau des pays qui sont engagés grâce à la collaboration et à l'appui de la Commission de consolidation de la paix [Nombre de réformes et de processus]	Objectif Estimation Résultats effectifs	25 23			
	iii) Augmentation du nombre de débats d'orientation tenus avec la participation des principaux partenaires dans le domaine de la consolidation de la paix (organisations régionales, institutions financières internationales, organismes des Nations Unies et société civile), qui touchent directement aux opérations sur le terrain et bénéficient de leurs contributions de fond [Nombre de réunions]	Objectif Estimation Résultats effectifs	120 80		124	124
	iv) Augmentation du pourcentage des recommandations figurant dans la résolution 70/262 de l'Assemblée générale sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et dans la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix après les conflits, qui ont été mises en œuvre [Pourcentage]	Objectif Estimation Résultats effectifs	100 75	75 50		

Titre II Affaires politiques

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
b) Mobilisation efficace de ressources pour le Fonds pour la consolidation de la paix et allocation de ces ressources de sorte à empêcher que des conflits n'éclatent ou ne reprennent	i) Pourcentage de projets actuellement menés grâce au Fonds pour la consolidation de la paix qui sont en bonne voie de produire les résultats attendus en vue de la consolidation de la paix [Pourcentage]	Objectif	85			
		Estimation		85		
		Résultats effectifs			80	80
	ii) Objectif annuel d'annonces de contributions au Fonds pour la consolidation de la paix (100 millions de dollars) atteint [Pourcentage de l'objectif atteint]	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		80	80	100
		Résultats effectifs			66	61
	iii) Allocation dans l'année qui suit de la totalité des fonds mobilisés [Pourcentage]	Objectif	100	100		
		Estimation		100	149	
		Résultats effectifs			111	138
	iv) Maintien du pourcentage des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix qui sont allouées aux pays dont s'occupe la Commission de consolidation de la paix [Pourcentage]	Objectif	30	50		
		Estimation		11	55	
		Résultats effectifs			30	51
	v) Allocation d'au moins 15 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à des projets visant principalement à répondre aux besoins propres aux femmes et à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes [Pourcentage]	Objectif	15			
		Estimation		20		
		Résultats effectifs			13	9
c) Fourniture par le système des Nations Unies d'un appui plus efficace en faveur des efforts nationaux de consolidation de la paix, y compris de la participation des femmes et de l'égalité des sexes	Augmentation du nombre de politiques et de notes d'orientation supplémentaires concernant la consolidation de la paix qui ont été approuvées par le Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix, le Comité des politiques et le Groupe des Nations Unies pour le développement [Nombre de politiques et de notes d'orientation supplémentaires]	Objectif	6	5	4	
		Estimation		5	4	2
		Résultats effectifs			8	–

Facteurs externes

3.113 Le Bureau devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la Commission de consolidation de la paix a les moyens et la volonté de mettre en œuvre les priorités qu'elle s'est fixées dans son plan de travail annuel ; b) les pays dont s'occupe la Commission font preuve d'une forte volonté politique et disposent de solides capacités d'action et d'exécution ; c) des structures locales et nationales légitimes sont mises en place et reçoivent l'appui voulu, et les acteurs concernés participent à la consolidation de la paix ; d) le Fonds pour la consolidation de la paix reçoit des contributions suffisantes.

Produits

3.114 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 3.39 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
1. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix	2
2. Rapport de la Commission de consolidation de la paix	2
<i>Conseil de sécurité</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
3. Rapport de la Commission de consolidation de la paix	2
<i>Commission de consolidation de la paix</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
4. Réunions du Comité d'organisation	20
5. Réunions en formation pays	78
6. Réunions du Groupe de la présidence	8

3.115 La répartition des ressources nécessaires pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix est indiquée dans le tableau 3.40.

Tableau 3.40 **Ressources nécessaires : Bureau d'appui à la consolidation de la paix**

	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i> <i>(avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	4 949,5	4 949,5	14	14
Autres objets de dépense	1 479,8	842,8	–	–
Total partiel	6 429,3	5 792,3	14	14

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Ressources extrabudgétaires	5 000,7	4 661,1	8	8
Total	11 430,0	10 453,4	22	22

- 3.116 Le montant demandé (5 792 300 dollars), qui fait apparaître une diminution nette de 637 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, permettrait de reconduire 14 postes [1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 3 G(AC)] et de financer les autres objets de dépense nécessaires à l'exécution des activités inscrites au mandat du Bureau, principalement les voyages des représentants et du personnel ainsi que les services contractuels. La diminution nette de 637 000 dollars s'explique essentiellement par : a) des ajustements techniques liés à la non-reconduction de crédits exceptionnels ouverts aux fins de la réalisation de l'étude sur la jeunesse, la paix et la sécurité et de l'examen du dispositif de consolidation de la paix ; b) les gains d'efficacité que le Bureau prévoit d'obtenir en 2018-2019.
- 3.117 Le Bureau d'appui conservera le même organigramme, et regroupera le Bureau du Sous-Secrétaire général, le Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix, le Service de planification des politiques et le Service du financement des activités de consolidation de la paix.
- 3.118 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires, mobilisées pour l'appui aux programmes du Fonds pour la consolidation de la paix et d'un montant estimé à 4,7 millions de dollars, serviraient notamment à financer huit postes [1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] et à appuyer les activités du Bureau. Le montant prévu est en augmentation, compte tenu du volume attendu des contributions destinées à appuyer les activités en cours. En outre, il est envisagé que des fonctionnaires soient détachés à titre gracieux par d'autres organismes des Nations Unies pour occuper deux postes P-2 d'expert associé et deux postes P-5. Enfin, il est proposé de financer tous les postes du Service du financement des activités de consolidation de la paix par des ressources extrabudgétaires, en ayant recours aux crédits ouverts au titre des frais généraux du Fonds pour la consolidation de la paix, compte tenu du lien direct qui existe entre le Service et le Fonds, certaines attributions du Service intéressant le Fonds.

E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 232 400 dollars

- 3.119 Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé a été créé par l'Assemblée générale pour consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Conformément aux dispositions de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée, un Bureau d'enregistrement des dommages, chargé d'établir et de tenir le Registre, a été créé comme organe subsidiaire de l'Assemblée, placé sous l'autorité administrative du Secrétaire général et installé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Vienne.

- 3.120 Pour enregistrer progressivement les dommages allégués et mieux informer les personnes physiques et morales palestiniennes concernées des possibilités et des conditions de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages, il faut : a) mener des activités de sensibilisation dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est ; b) susciter les demandes d'enregistrement de dommages, notamment en distribuant des formulaires de demande aux éventuels plaignants et en aidant ceux-ci à les remplir, en collectant ces formulaires et en les transmettant au Bureau d'enregistrement des dommages, à Vienne ; c) traiter les demandes recueillies en vue de leur présentation au Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages ; d) examiner les demandes et inscrire au Registre des dommages celles que le Conseil retient suivant les critères établis.
- 3.121 Le Bureau d'enregistrement des dommages demeurera en activité tant que les enregistrements ne sont pas terminés. L'établissement du Registre est une activité à caractère continu qui prendra probablement plusieurs années, parce que les demandes d'inscription de dommages pourraient se compter par milliers et que la poursuite de la construction du mur pourrait donner lieu à de nouvelles demandes. Le Registre se présentera sous forme imprimée et sous forme électronique, et les deux versions seront conservées par le Bureau.
- 3.122 Le Bureau sera chargé d'administrer un programme de sensibilisation destiné à informer le public palestinien des possibilités de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages et des conditions à remplir. En outre, l'équipe de Ramallah sera chargée d'aider les demandeurs à remplir les formulaires pour l'inscription des dommages, de recueillir ces demandes et de les faire parvenir au Bureau à Vienne, avec les justificatifs, pour traitement et examen conformément aux critères objectifs définis dans le règlement intérieur du Registre. Le Bureau sera en outre chargé de gérer les archives du Registre, dans sa version imprimée comme dans sa version électronique.
- 3.123 Durant l'exercice 2018-2019, les activités de fond et les opérations du Bureau d'enregistrement des dommages, y compris sa campagne de sensibilisation visant les habitants de Cisjordanie et ceux de Jérusalem-Est et de son pourtour, devraient s'orienter vers la collecte des demandes manquantes, en particulier des demandes concernant des communautés et, le cas échéant, vers la mises aux normes des demandes soumises. En outre, le Bureau pourra continuer de recevoir des demandes si la construction du mur se poursuit, ce qui pourrait affecter 30 autres communautés. L'existence d'une véritable volonté politique, la coopération de toutes les parties concernées et la stabilité de la situation générale en matière de sécurité demeurent des conditions indispensables à l'exécution des produits du programme.
- 3.124 Le Bureau d'enregistrement des dommages continuera de tout faire pour simplifier et rationaliser l'exécution de son mandat, afin d'accélérer le traitement des demandes et de réduire l'écart entre le nombre des demandes recueillies et celui des demandes examinées. À cet effet, il a rationalisé ses procédures et continué de développer ses applications informatiques.
- 3.125 Le Bureau d'enregistrement des dommages coopère étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui est le principal prestataire de services concernant la logistique, les ressources humaines et la gestion financière, dans le cadre de l'exécution des projets de sensibilisation et de collecte des demandes financés par des ressources extrabudgétaires. Il coopère aussi de façon constructive avec le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Cette coopération prend la forme de conseils politiques, d'activités de mise en commun de l'information et d'un appui opérationnel.
- 3.126 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 9 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 3.41 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Créer et tenir à jour un registre concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, en application de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Enregistrement progressif des dommages	i) Augmentation du nombre de demandes d'enregistrement des dommages reçues [Nombre de demandes reçues]	Objectif	1 000	8 000	15 000	15 000
		Estimation		8 000	10 000	15 000
		Résultats effectifs			11 521	17 000
	ii) Augmentation du nombre de demandes traitées par le Bureau d'enregistrement des dommages [Nombre de demandes traitées]	Objectif	8 000	8 000	5 000	3 000
		Estimation		8 000	8 000	4 000
		Résultats effectifs			8 579	7 778
	iii) Augmentation du nombre de demandes traitées par le Bureau d'enregistrement des dommages qui ont été examinées et enregistrées par le Conseil du Bureau d'enregistrement [Nombre de demandes examinées et enregistrées]	Objectif	8 000	8 000	5 000	3 000
		Estimation		8 000	8 000	4 000
		Résultats effectifs			8 579	7 778
b) Amélioration de la connaissance que les personnes physiques et morales palestiniennes concernées ont de la possibilité de déposer une demande d'enregistrement des dommages et des conditions à remplir à cet égard	Augmentation du nombre de personnes physiques et morales concernées qui sont informées de la possibilité de déposer une demande d'enregistrement des dommages et des conditions à remplir à cet égard [Nombre de personnes informées]	Objectif	10 000	80 000	250 000	200 000
		Estimation		80 000	320 000	200 000
		Résultats effectifs			226 023	332 000

Facteurs externes

3.127 Le Bureau d'enregistrement des dommages devrait atteindre les objectifs fixés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties intéressées font preuve de volonté politique et d'un esprit de coopération, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution ES-10/17 ; b) des ressources extrabudgétaires supplémentaires sont disponibles pour financer les travaux de l'équipe sur place ; c) l'évolution générale des conditions de sécurité en Cisjordanie et dans la région ne nuit pas à la stabilité et n'empêche pas le Bureau d'exécuter son mandat dans le Territoire palestinien occupé.

Produits

3.128 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 3.42 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Assemblée générale</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
1. Rapport d'activité du Conseil du Bureau chargé du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	2
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Audiovisuel</i>	
2. Programme de sensibilisation destiné à informer les personnes physiques et morales palestiniennes des possibilités et des conditions de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages	1
<i>Activités ou documentation techniques</i>	
3. Gestion d'une base de données et d'archives physiques contenant plus de 30 000 demandes approuvées par le Conseil	1
4. Distribution et collecte de 1 000 formulaires de demande	1
5. Traitement de 8 000 demandes par le Bureau d'enregistrement des dommages	1
6. Rapports du Secrétaire général sur la campagne de sensibilisation, la collecte et l'éventuelle utilisation future du Registre des dommages de manière à favoriser des solutions politiques au conflit	4
7. Examen et inscription de 8 000 demandes au Registre des dommages par le Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages	1

3.129 La répartition des ressources prévues pour le Registre des dommages est indiquée dans le tableau 3.43.

Tableau 3.43 **Ressources nécessaires : Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé**

	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i> <i>(avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	4 482,5	4 482,5	19	19
Autres objets de dépense	855,2	749,9	–	–
Total partiel	5 337,7	5 232,4	19	19
Ressources extrabudgétaires	2 246,8	506,6	13	3
Total	7 584,5	5 739,0	32	22

- 3.130 Le montant demandé (5 232 400 dollars), qui fait apparaître une diminution de 105 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, permettrait de reconduire 19 postes [1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 9 G(AC)] et de financer les autres objets de dépense nécessaires à l'exécution des activités prescrites, principalement les services contractuels, les voyages et les autres dépenses de personnel. La diminution s'explique par les gains d'efficience que le Bureau prévoit d'obtenir en 2018-2019.
- 3.131 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 506 600 dollars, serviraient notamment à financer trois postes (1 administrateur recruté sur le plan national et 2 agents locaux) et à appuyer les activités du Bureau. La réduction de ce montant s'explique par le fait que le nombre de demandes d'enregistrement devrait diminuer, de même que le nombre de postes et les dépenses logistiques.

F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 957 100 dollars

- 3.132 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est né du regroupement de l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba, de l'Équipe d'appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine et de l'Équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi que des éléments d'appui du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Il a été créé le 1^{er} juillet 2010 en application de la résolution 64/288 de l'Assemblée générale. Comme convenu avec l'Union africaine, le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination partage les locaux du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et reçoit de ce dernier un appui administratif et logistique. Toutefois, les activités de fond du Mécanisme ne sont pas rattachées au Bureau, car le Mécanisme est une entité hybride relevant à la fois de l'Union africaine et de l'ONU, alors que le Bureau relève uniquement de l'ONU.
- 3.133 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a deux objectifs principaux : a) renforcer et mettre en œuvre le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité ; b) s'associer à l'Union africaine afin de renforcer les capacités de relever conjointement les défis s'agissant de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Bureau a vocation à permettre d'améliorer la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il s'emploie à promouvoir une communauté de vues entre l'ONU et l'Union africaine sur les causes et les facteurs des conflits actuels ou potentiels afin que les deux institutions puissent mettre au point des initiatives communes visant à prévenir, gérer et régler les conflits. Le Bureau collabore étroitement avec les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sur le continent et, ce faisant, améliore la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité. Il contribue également aux missions de bons offices de l'ONU en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en coordination avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales concernées. Le Bureau s'attache, en coopération avec l'Union africaine, à concevoir et à mettre en œuvre des démarches communes visant à prévenir et régler les conflits en Afrique et à intensifier la coopération entre l'Union africaine et les diverses missions des Nations Unies déployées en Afrique.
- 3.134 Le Bureau s'emploie en outre à consolider le partenariat avec l'Union africaine en ce qui concerne la planification et la gestion des opérations de paix et le renforcement des capacités institutionnelles permettant de resserrer la coopération dans le cadre d'initiatives axées sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

- 3.135 Dans le cadre de son partenariat avec l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Bureau coordonne ses travaux avec ceux de l'ensemble des acteurs des Nations Unies, en particulier ceux faisant partie du Groupe thématique relatif à la gouvernance, à la paix et à la sécurité du Programme décennal de renforcement des capacités, et assure la liaison et la coordination avec d'autres groupes thématiques. Il participe également aux mécanismes de coordination des donateurs et des partenaires à Addis-Abeba.

Coopération avec des missions des Nations Unies déployées au niveau régional

- 3.136 Le Bureau continuera de renforcer le partenariat de l'ONU avec l'Union africaine dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé le 19 avril 2017 par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine. Le Cadre définit comme prioritaires les domaines de collaboration suivants : prévention des conflits, médiation et pérennisation de la paix ; interventions en cas de conflits ; lutte contre les causes profondes des conflits ; examen et renforcement permanents du partenariat.
- 3.137 Dans le cadre de l'appui au dialogue avec la Commission de l'Union africaine et avec les communautés économiques régionales sur les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique, le Bureau coopère avec le secrétariat du Conseil de paix et de sécurité et le Groupe des Sages de l'Union africaine s'agissant de la prévention des conflits et des questions électorales. Il coordonne aussi ses activités avec celles des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies opérant en Afrique. Dans le contexte de la mise en place de la Force africaine en attente, le Bureau collabore avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.
- 3.138 Ayant repris le mandat de l'équipe de planification des Nations Unies pour l'AMISOM, qui consiste à fournir des conseils techniques et spécialisés à l'Union africaine aux fins de la planification et du déploiement de l'AMISOM, le Bureau entretient des relations étroites avec le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et d'autres parties prenantes, afin de veiller à ce que l'appui à la planification et les conseils fournis à l'AMISOM soient cohérents, exhaustifs et bien coordonnés. Le Bureau fournit également des conseils techniques et spécialisés concernant d'autres opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, telles que la Force multinationale mixte contre Boko Haram et l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur.
- 3.139 Outre les activités de liaison qu'il mène avec l'Union africaine en général dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Bureau est devenu un pôle régional en ce qui concerne les activités menées par l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité dans la Corne de l'Afrique, en Afrique de l'Est et en Afrique australe. En 2013, le Secrétaire général a chargé son Représentant spécial auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine de proposer ses bons offices aux pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Le Bureau intervient donc également lorsque des tensions se font jour ou que des conflits éclatent dans les parties de ces régions qui ne sont pas couverts par des opérations de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales.

Partenariats

- 3.140 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine coordonne l'appui fourni par le système des Nations Unies à l'Union dans le domaine de la paix et de la sécurité. Soucieux que les efforts de l'ONU soient efficaces et ne soient pas redondants, il coordonne ses activités avec toutes les entités des Nations Unies dans le cadre du groupe thématique relatif à la gouvernance, à la paix et à la sécurité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Ce dernier veille à la pleine

coordination des activités de l'ONU et de l'Union africaine dans le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027. Le Bureau et le PNUD coprésident le groupe thématique relatif à la gouvernance, à la paix et à la sécurité avec leurs homologues de l'Union africaine.

- 3.141 Dans le cadre du partenariat qu'il a noué avec l'Union africaine afin de veiller à ce que l'ONU apporte un appui coordonné et efficace, le Bureau collabore avec d'autres groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Il s'associe aux travaux d'autres groupes et sous-groupes thématiques, y compris le groupe thématique mobilisation et communication (qui est présidé par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique) et le groupe thématique égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes (qui est présidé par le Fonds des Nations Unies pour la population).
- 3.142 Le Bureau entretient également des relations bilatérales constructives avec les partenaires internationaux, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité, l'Union européenne et la troïka du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (à savoir l'ancien président, le président en exercice et le futur président du Conseil). Il participe aussi à d'autres mécanismes basés à Addis-Abeba, tels que le Groupe des partenaires de l'Union africaine, afin de faciliter une mise en commun de l'information aussi large que possible, des activités de planification conjointe et la fourniture d'un appui coordonné à l'Union africaine s'agissant des questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique. Le Bureau assure également la liaison avec des partenaires extérieurs et les parties prenantes intéressées en fournissant des conseils techniques et spécialisés aux fins de la planification et du déploiement de l'AMISOM et d'autres opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, notamment dans le cadre de réunions avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police ou pourraient le faire, les donateurs et différents interlocuteurs.
- 3.143 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 10 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 3.44 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Consolider le partenariat stratégique de l'ONU avec l'Union africaine pour faire face conjointement aux défis qui se posent dans les domaines de la paix et de la sécurité en Afrique

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de la présentation des rapports au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux autres organes intergouvernementaux afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées concernant le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine à tous les stades des conflits	i) Poursuite des échanges entre les mécanismes consultatifs de l'ONU et de l'Union africaine chargés des questions de paix et de sécurité, y compris dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité et des « réunions entre homologues »	Objectif	10			
		Estimation		10		
		Résultats effectifs			6	6
	[Nombre de réunions de coordination]					

Chapitre 3 Affaires politiques

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
[Nombre de mécanismes de communication de l'information]	Objectif	2			
	Estimation		2		
	Résultats effectifs			2	2
[Nombre de rapports du Secrétaire général appuyés]	Objectif	10			
	Estimation		10		
	Résultats effectifs			7	2
ii) Réalisation des objectifs convenus au titre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité	Objectif	9			
	Estimation		8		
	Résultats effectifs			6	6
[Nombre de manifestations de haut niveau]	Objectif	4			
	Estimation		4		
	Résultats effectifs			3	–
[Nombre de formations]	Objectif	6			
	Estimation		6		
	Résultats effectifs			6	4
[Nombre de cadres et de programmes de travail]	Objectif	5			
	Estimation		2		
	Résultats effectifs			–	–
iii) Mise en place effective des composantes civile, militaire et de police de la Force africaine en attente et de ses cinq brigades régionales à l'appui des opérations de paix sous conduite africaine	Objectif	2			
	Estimation		2		
	Résultats effectifs			–	–
[Nombre de rapports]	Objectif	12			
	Estimation		12		
	Résultats effectifs			11	8
[Nombre d'opérations d'appui à la paix de l'Union appuyées]	Objectif	24			
	Estimation		24		
	Résultats effectifs			14	9

Titre II Affaires politiques

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
b) Renforcement des mécanismes d'atténuation des conflits en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en coordination avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales	Organisation de missions de bons offices dans les temps voulus pour répondre aux demandes d'appui émanant des opérations dans toutes les régions de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est [Nombre de missions]	Objectif	2	2		
		Estimation		2	2	
		Résultats effectifs			2	

Facteurs externes

3.144 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les partenaires de maintien de la paix offrent l'appui nécessaire ; b) les États Membres de l'ONU et de l'Union africaine continuent de faire preuve de la volonté politique et de la détermination requises pour promouvoir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité ; c) les chefs d'État des pays membres de l'Union africaine acceptent de restructurer la Commission de l'Union.

Produits

3.145 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 3.45 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire)	
<i>Conseil de sécurité</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Réunion consultative annuelle conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	2
Documentation destinée aux organes délibérants	
2. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	2
Autres activités de fond (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire)	
Missions de bons offices, d'établissement des faits et autres missions spéciales	
3. Organisation de visites dans la région aux fins de l'analyse des conflits et d'interventions précoces	2
4. Participation à des missions techniques conjointes ONU/Union africaine ou ONU/communautés économiques régionales visant à appuyer les opérations de maintien de la paix	12
Activités ou documentation techniques	
5. Élaboration de programmes de travail conjoints avec l'Union africaine, la communauté économique régionale ou le mécanisme régional concerné(e) et suivi de leur mise en œuvre	3
6. Établissement de rapports au Siège sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine des opérations de paix	2
7. Documents analytiques sur les questions de paix et de sécurité	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
8. Politiques et directives à l'appui des opérations de paix sous conduite africaine	8
9. Politiques et directives sur la paix et la sécurité à l'appui de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et de la prévention, la gestion et le règlement des conflits	4
Séminaires	
10. Appui aux stages/ateliers de l'Union africaine, des communautés économiques régionales ou des mécanismes régionaux visant à appuyer les opérations liées au maintien de la paix	12
11. Organisation d'une formation annuelle conjointe ONU-Union africaine sur l'analyse des conflits et la médiation	2
12. Organisation d'une activité annuelle de renforcement des capacités à l'intention du Groupe d'appui à la médiation de l'Union africaine	2
13. Organisation d'une activité annuelle de renforcement des capacités à l'intention du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	2
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire)	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
14. Sommets de l'Union africaine	2
15. Réunions de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité	4
16. Réunions entre les responsables du Secrétariat de l'ONU et ceux de la Commission de l'Union africaine	2
17. Coprésidence des réunions du groupe thématique relatif à la gouvernance, à la paix et à la sécurité du Mécanisme de coordination régionale en rapport avec le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique, et appui à ces réunions	2
18. Réunions du Groupe des partenaires de l'Union africaine	2
19. Réunion conjointe visant à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité	2
20. Présentation au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'exposés sur des questions relatives à la paix et à la sécurité	2
21. Réunions des équipes chargées par l'Union africaine et l'ONU de faire un tour d'horizon prospectif aux fins de l'alerte précoce et de la mise en commun, selon qu'il conviendra, des informations relatives aux mesures prises par l'ONU dans le domaine de la diplomatie préventive	2
Apports à des produits communs	
22. Contributions aux rapports du Secrétaire général sur diverses questions liées à la paix et à la sécurité	10

3.146 La répartition des ressources prévues pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est indiquée dans le tableau 3.46.

Tableau 3.46 Ressources nécessaires : Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

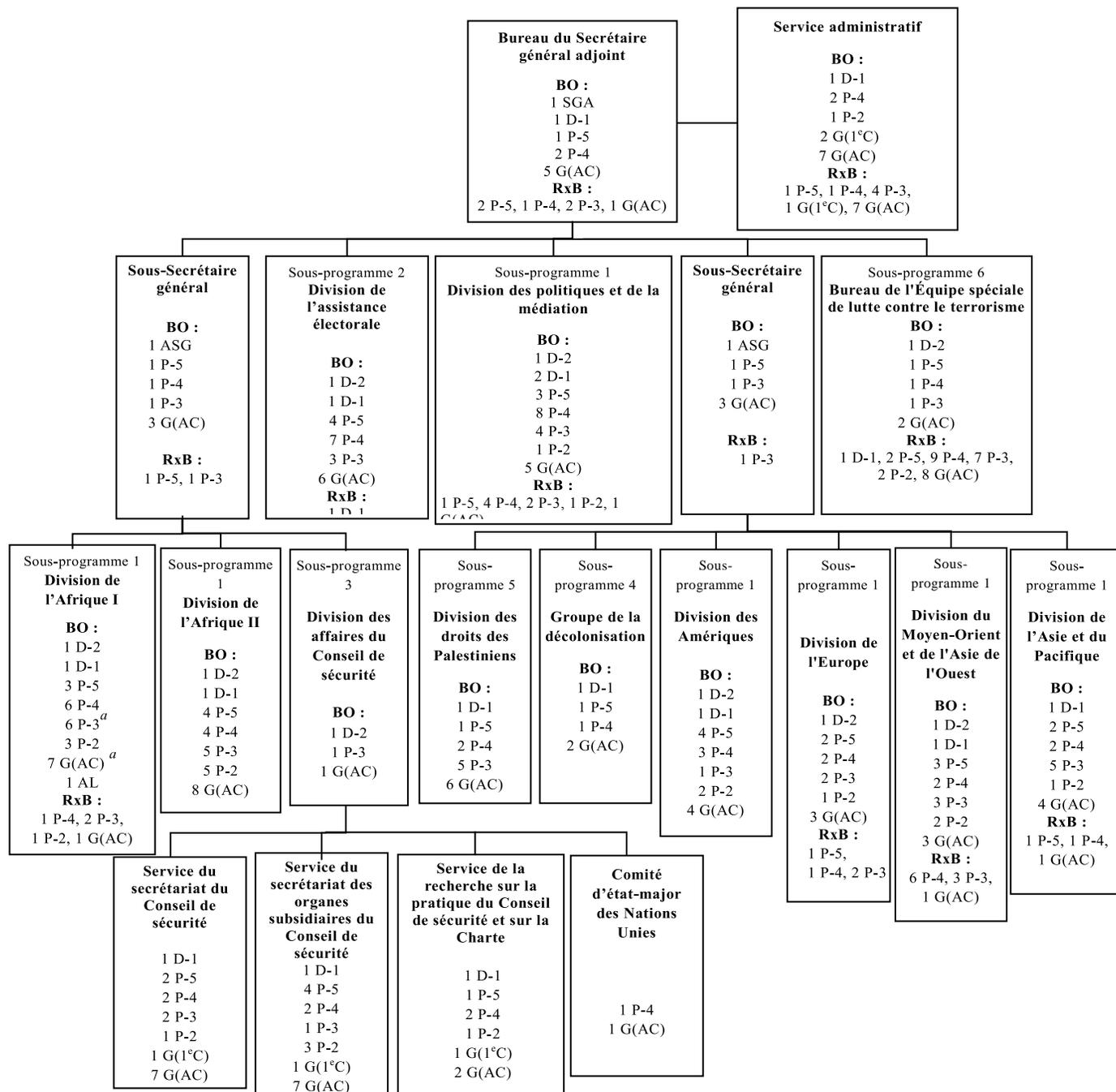
	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	1 910,8	1 910,8	6	6
Autres objets de dépense	46,3	46,3	–	–
Total partiel	1 957,1	1 957,1	6	6
Quotes-parts hors budget ordinaire	14 139,8	15 674,6	50	50
Total	16 096,9	17 631,7	56	56

- 3.147 Le montant demandé (1 957 100 dollars) permettrait de reconduire six postes (1 poste de Secrétaire général adjoint, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AL) et de financer d'autres objets de dépense nécessaires à l'exécution des activités inscrites au mandat du Bureau, tels que les voyages, les autres dépenses de personnel, les frais généraux de fonctionnement et les fournitures et accessoires.
- 3.148 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 15,7 millions de dollars, serviraient à financer 50 postes (2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 SM, 1 AN et 14 AL) et à appuyer les activités menées par le Bureau. L'augmentation de 1 534 800 dollars en 2018-2019 s'explique principalement par : a) la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, de trois postes (2 D-1 et 1 AN) ; b) les dépenses au titre de la contribution du Bureau aux coûts d'occupation des locaux partagés à la Commission économique pour l'Afrique.

Annexe I

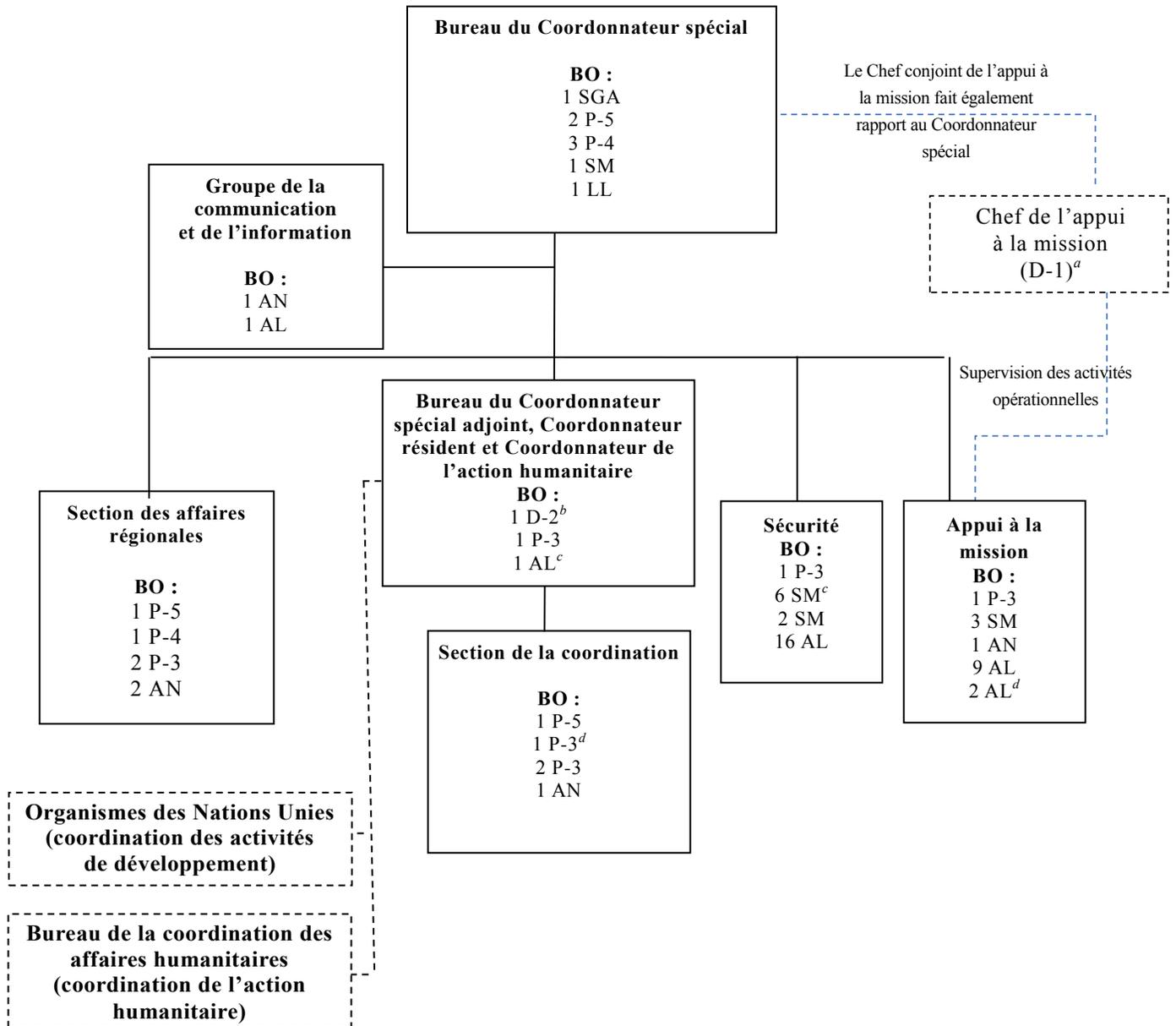
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019

Département des affaires politiques



^a 1 P-3 et 1 G(AC) à Nairobi.

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient



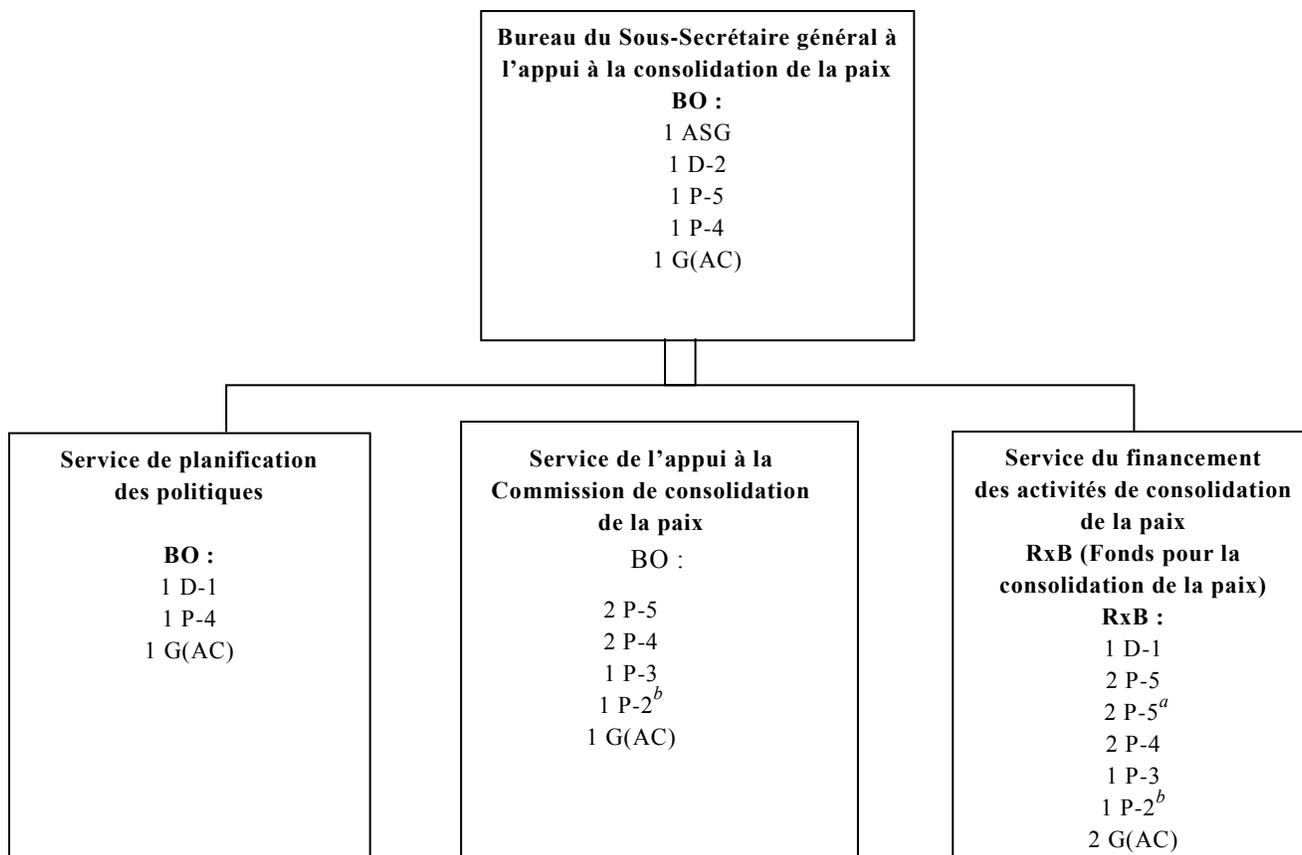
^a Le poste de Chef de l'appui à la mission, commun à l'ONUST et au Bureau du Coordonnateur spécial, est inscrit dans le budget au titre de la structure de l'ONUST.

^b Poste de sous-secrétaire général budgétisé à la classe D-2, la différence de traitement étant prise en charge par le PNUD dans le cadre du partage des coûts.

^c Reclassement.

^d Transfert.

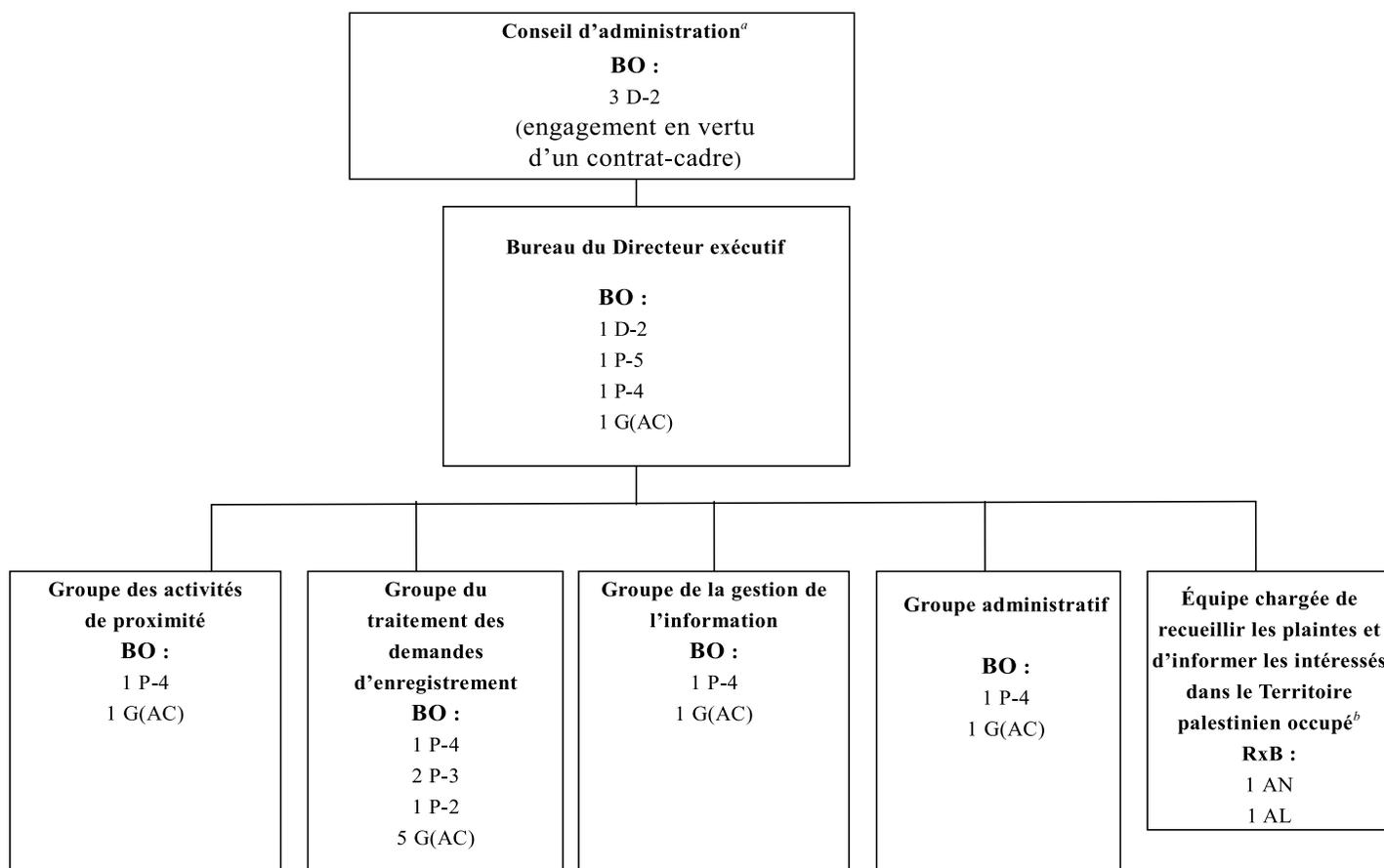
Bureau d'appui à la consolidation de la paix



^a Détachement.

^b Expert associé (administrateur auxiliaire).

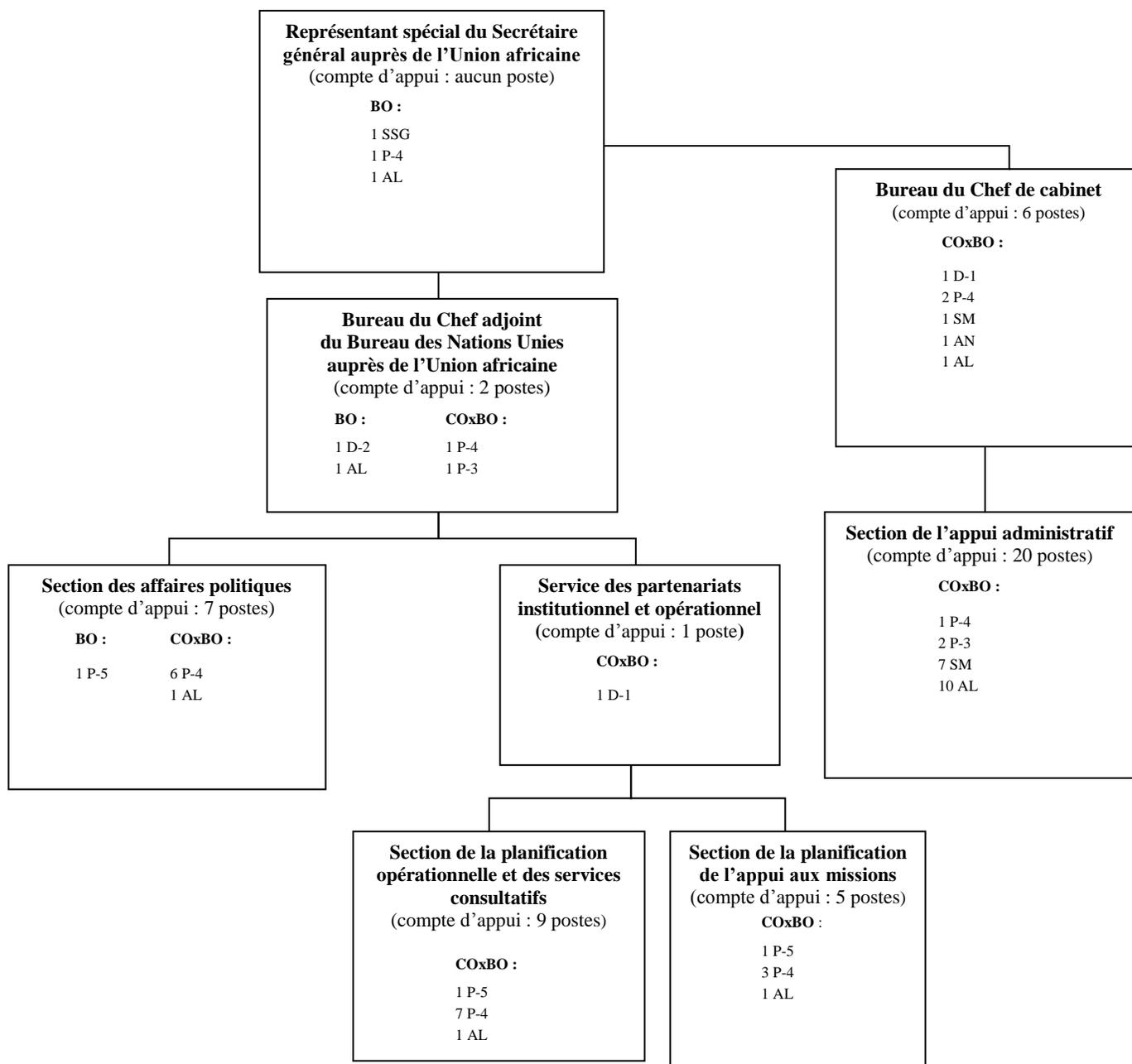
Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé



^a Le Directeur exécutif du Bureau d'enregistrement des dommages est membre de droit du Conseil d'administration.

^b L'Équipe chargée de recueillir les plaintes et d'informer les intéressés dans le Territoire palestinien occupé, basée à Ramallah, est financée par le fonds d'affectation spéciale du Registre des dommages. L'ensemble de son personnel est administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine



Annexe II

Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019

A/70/6 (Sect. 3),
paragraphe

	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Bureau d'appui à la consolidation de la paix			
3 122 b)	Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience	6	Les débats sur les enseignements tirés sont intégrés aux réunions du Comité d'organisation, selon que de besoin, étant donné que le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience ne se réunit plus
Total partiel, Bureau d'appui à la consolidation de la paix		6	
Total		6	